

## Chapitre 5

# Implications sociales des politiques visant à relever le niveau d'emploi

*Les efforts mis en œuvre par les pays pour venir à bout de leur chômage élevé, suivant en cela les recommandations de la Stratégie de l'OCDE pour l'emploi de 1994, ont-ils compromis la réalisation d'autres objectifs sociaux, même s'ils ont contribué à relever les niveaux d'emploi ? Il apparaît en effet que la dispersion des salaires s'est globalement accentuée dans les pays où le chômage a diminué. Cependant, les gains d'emploi ont exercé un effet compensateur sur la distribution du revenu des ménages, dans la mesure où un grand nombre des emplois nouvellement créés ont été pourvus par des travailleurs issus de ménages à faible revenu. En définitive, l'inégalité globale des revenus et la pauvreté relative se sont accrues dans certains des pays où le chômage a diminué, tandis qu'elles ont régressé dans d'autres. De même, la réduction du chômage est allée de pair avec une augmentation de l'emploi faiblement rémunéré et de l'emploi temporaire dans certains pays, alors que le phénomène inverse s'est produit dans d'autres. En tout état de cause, il est clair qu'une proportion significative des travailleurs faiblement rémunérés et des travailleurs temporaires ont du mal à gravir l'échelle de l'emploi ou connaissent de nombreux épisodes d'inactivité, même si d'autres, en revanche, parviennent à trouver un emploi stable et mieux rémunéré.*

Tout en admettant qu'un arbitrage puisse s'opérer entre les performances du marché du travail et la distribution du revenu, la Stratégie de l'OCDE pour l'emploi de 1994 a montré qu'il était important d'éliminer les désincitations économiques qui entravent la bonne utilisation des forces de travail. Dans un examen des réformes entreprises (OCDE, 1997a), il est apparu que plusieurs pays avaient hésité à mettre en œuvre de profonds changements, de peur qu'ils n'entraînent un creusement inacceptable des écarts de revenu et de salaire. De même, la crainte que les réformes (en particulier les recommandations d'allègement de la protection de l'emploi et d'assouplissement des modalités de fixation des salaires) ne nuisent à la sécurité de l'emploi, aux conditions de travail et aux perspectives professionnelles de certains groupes a été identifiée comme un obstacle majeur à la mise en œuvre de réformes.

La première section de ce chapitre a pour but de déterminer si l'amélioration des performances du marché du travail intervenue dans les années 90 s'est accompagnée d'une aggravation des inégalités et de la pauvreté relative. Pour ce faire, elle utilise des séries temporelles sur la distribution du revenu des ménages qui remontent au début des années 80 et concernent les pays membres où ces données sont disponibles<sup>1</sup>. S'appuyant sur les tendances décrites au chapitre 2, la deuxième section de ce chapitre s'efforce de déterminer si les progrès accomplis au regard des objectifs d'emploi se sont accompagnés d'une dégradation marquée de différentes dimensions de la qualité des emplois. Elle examine ensuite comment les aspects qualitatifs de l'emploi pourraient être intégrés à la Stratégie de l'OCDE pour l'emploi.

## 1. Tendances de l'inégalité des revenus et de la pauvreté : lien avec l'évolution des performances du marché du travail

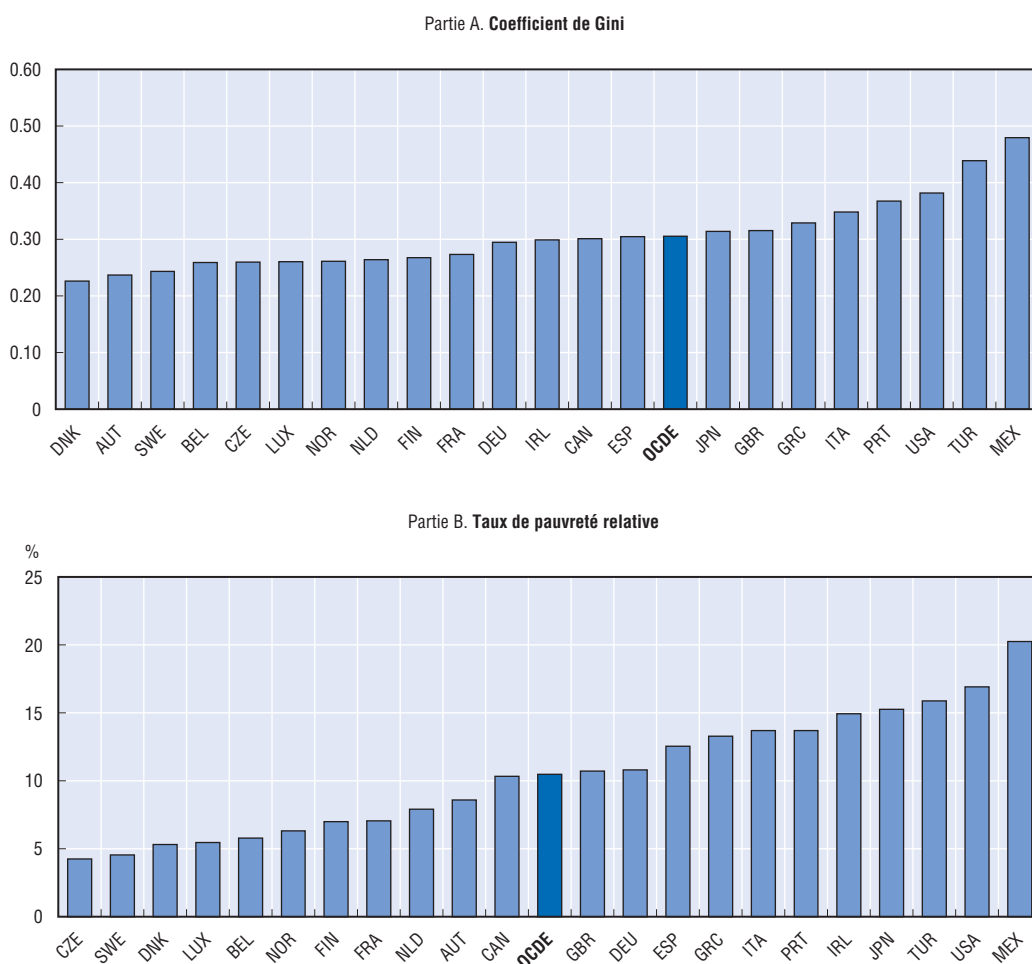
En règle générale, les réformes du marché du travail peuvent influencer sur la dispersion des revenus dans deux directions opposées. D'un côté, les réformes des institutions et des politiques qui ont pour effet de relever le niveau d'emploi contribuent à réduire l'inégalité des revenus. D'un autre côté, étant donné que certaines de ces institutions et politiques ont pour vocation de redistribuer les revenus au profit des ménages les plus démunis, certaines réformes pourraient hypothéquer cette fonction de transfert des ressources aux segments les plus vulnérables de la société.

L'inégalité revêt par nature des facettes multiples, et selon les indicateurs de l'inégalité et de la pauvreté utilisés, les résultats obtenus ne concordent pas nécessairement. Pour évaluer les modifications de la distribution des revenus, il est donc important d'utiliser plusieurs indicateurs qui se renforcent, plutôt qu'un indicateur unique susceptible d'être contredit par d'autres indicateurs. Dans la suite de cette section, les indicateurs de l'inégalité et de la pauvreté sont calculés sur la base du *revenu disponible des ménages* (c'est-à-dire le revenu après impôts et transferts). Les résultats sont résumés dans des tableaux synthétiques qui regroupent les pays en deux catégories : ceux pour lesquels une majorité d'indicateurs concordent et permettent d'identifier des tendances, et ceux où peu de

changements ont été observés ou pour lesquels les résultats divergent en fonction des indicateurs ou des sources utilisés<sup>2</sup>. Burniaux et Padrini (2006) présentent les résultats détaillés qui ont servi à élaborer ces tableaux.

Avant d'examiner les tendances, il est utile de rappeler que le degré d'inégalité des revenus varie considérablement entre les pays de l'OCDE (graphique 5.1, partie A). Par exemple, en 2000, l'inégalité des revenus au niveau des ménages, mesurée par le coefficient de Gini, était plus de deux fois plus élevée en Turquie et au Mexique qu'au Danemark. Dans l'ensemble, les inégalités sont moins marquées dans les pays d'Europe du Nord et le sont davantage dans les pays d'Europe du Sud et les pays anglophones. Les mêmes tendances se dégagent pour la pauvreté relative : en 2000, 17 % de la population vivaient au-dessous du seuil de pauvreté (fixé à 50 % du revenu médian) aux États-Unis, contre 4 % en Suède. Les tendances ne varient pas lorsque l'on change d'indicateur de pauvreté relative ou d'inégalité.

Graphique 5.1. Indicateurs d'inégalité des revenus et de pauvreté relative, 2001<sup>a</sup>



a) 1999 pour l'Australie, 2000 pour le Canada, la France, le Japon et la Norvège, 2002 pour l'Allemagne, le Mexique, la République tchèque et la Turquie.

Source : Förster et Mira d'Ercole (2005).

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/005651245607>

Pour un certain nombre de pays de l'OCDE, l'accroissement tendancier de l'inégalité des revenus des ménages s'est interrompu ou s'est même inversé dans les années 90. De fait, parmi les neuf pays qui avaient enregistré un creusement des inégalités de revenus avant 1993-94, les écarts ont continué de croître uniquement au Japon et au Royaume-Uni (voir le tableau 5.1). Dans quelques-uns des pays où la distribution des revenus était restée stable ou s'était resserrée avant 1993-94, la dispersion des revenus s'est ensuite quelque peu accentuée. Cela est vrai en particulier pour la plupart des pays nordiques et pour le Canada. Cependant, dans la majorité des pays, la distribution des revenus s'est resserrée ou est restée stable après 1994 – allant dans le sens ou à rebours des tendances antérieures<sup>3</sup>.

Tableau 5.1. **Tendances du chômage et de l'inégalité globale des revenus**

		Avant 1993-94			Après 1993-94		
		Taux de chômage			Taux d'emploi		
		Baisse	Presque constant	Hausse	Baisse	Presque constant	Hausse
Inégalité globale de revenu	Baisse	Canada Danemark		Espagne Grèce Suède	Espagne France Italie Pays-Bas	Portugal	Autriche Allemagne
	Presque constant ou incertain	Belgique Irlande Portugal		Finlande France Luxembourg	Belgique États-Unis Irlande Norvège		Grèce
	Hausse	États-Unis Pays-Bas Royaume-Uni	Autriche Japon	Allemagne Australie Italie Norvège	Canada Danemark Finlande Royaume-Uni Suède		Japon Luxembourg République tchèque

Note : Pour le taux de chômage, « presque constant » désigne un changement de 0.5 point de pourcentage ou moins. Le changement de l'inégalité globale des revenus est évalué sur la base de deux indicateurs (le coefficient de Gini et le rapport des revenus moyens des 9<sup>e</sup> et 1<sup>er</sup> déciles) et quatre sources de données : Förster et Mira d'Ercole (2005), la Luxembourg Income Study (LIS), le Panel communautaire des ménages (PCM) et les Cross National Equivalent Files (CNEF).

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/356851500656>

S'agissant des tendances de l'incidence de la pauvreté relative, les résultats après 1994 sont plus mitigés, le nombre de pays où le taux de pauvreté relative a augmenté étant presque égal à celui où il a baissé ou est resté constant. Dans la plupart des pays nordiques, au Canada, en Espagne et au Luxembourg, le déclin des taux de pauvreté relative observé au cours de la décennie qui a précédé le milieu des années 90 s'est inversé durant la décennie suivante. En revanche, parmi les dix pays où les taux de pauvreté relative avaient augmenté avant le milieu des années 90, huit ont vu ces taux se stabiliser ou décroître, tandis qu'en Irlande et au Japon, la hausse a continué de s'accroître après 1994 (tableau 5.2).

Le fait de traiter la pauvreté en *termes relatifs* (c'est-à-dire de fixer le seuil de pauvreté à 50 % du revenu médian, comme c'est le cas ici) a des implications importantes pour l'interprétation des résultats. Plus fondamentalement, l'évolution du taux de pauvreté relative donne une indication des tendances de l'incidence du dénuement relatif dans un pays, mais ne fournit aucune information sur le nombre de foyers ayant un faible niveau de vie *absolu*<sup>4</sup>. Pendant les périodes considérées dans le tableau 5.2, le revenu réel médian (et donc le seuil de pauvreté relative) a augmenté dans tous les pays examinés, la progression annuelle moyenne allant de 0.4 % en Belgique et au Canada à 3 % et plus en

Tableau 5.2. **Tendances du chômage et de la pauvreté relative**

		Avant 1993-94			Après 1993-94		
		Taux de chômage			Taux de chômage		
		Baisse	Presque constant	Hausse	Baisse	Presque constant	Hausse
Pauvreté relative	Baisse	Canada Danemark Portugal		Espagne Finlande France Grèce Luxembourg Suède	Italie Norvège Pays-Bas	Portugal	Autriche Grèce
	Presque constant ou incertain	Belgique			Belgique États-Unis France Royaume-Uni		Allemagne
	Hausse	États-Unis Irlande Pays-Bas Royaume-Uni	Autriche Japon	Allemagne Australie Italie Norvège	Canada Danemark Espagne Finlande Irlande Suède		Japon Luxembourg République tchèque

Note : Pour le taux de chômage, « presque constant » désigne un changement de 0.5 point de pourcentage ou moins. Le changement du niveau de pauvreté relative est évalué sur la base de deux indicateurs (la proportion d'individus dont le revenu est inférieur à 50 % et 60 % respectivement du revenu médian) et quatre sources de données : Förster et Mira d'Ercole (2005), la Luxembourg Income Study (LIS), le Panel communautaire des ménages (PCM) et les Cross National Equivalent Files (CNEF).

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/634587330640>

Espagne, en Irlande et au Portugal (tableau 5.3). Par conséquent, les pays où la pauvreté relative a augmenté sont ceux où les revenus ont progressé plus vite au milieu que vers le bas de la distribution des revenus, mais où les revenus et les niveaux de vie absolus ont également augmenté pour les ménages à faible revenu. Malgré ses limites, nous avons choisi d'utiliser dans ce rapport le concept de pauvreté relative, car il donne des informations utiles sur un aspect potentiellement très important de l'inégalité des revenus. Par ailleurs, la définition de seuils de pauvreté absolue comparables d'un pays à l'autre et l'ajustement de ces seuils dans le temps posent des problèmes méthodologiques tels qu'il est impossible de mener une analyse parallèle sur la pauvreté absolue<sup>5</sup>.

### 1.1. Inégalité des revenus et évolution des taux de chômage et d'emploi

On considère souvent que la baisse du chômage est associée à une plus forte dispersion des salaires. Cette hypothèse est d'ailleurs accréditée par le tableau 5.4, qui décrit la relation entre l'évolution du chômage et celle de l'inégalité des revenus bruts, mesurée par le rapport des revenus du neuvième décile sur ceux du premier décile<sup>6</sup> pour les travailleurs à temps complet en année pleine. Dans une majorité de pays, la baisse du chômage observée après 1993-94 s'est accompagnée d'une hausse du niveau d'inégalité des revenus bruts. Une relation négative est également observable pour la période antérieure à 1993-94.

Toutefois, les gains d'emploi exercent un effet compensateur sur la distribution des revenus salariaux au niveau des ménages, car un grand nombre des emplois créés ont été pourvus par des travailleurs issus de ménages à faible revenu. En fait, au vu de la distribution des revenus d'activité bruts entre l'ensemble des ménages (y compris les ménages sans emploi)<sup>7</sup>, il semble que les inégalités diminuent lorsque le chômage décroît (comme le

Tableau 5.3. **Croissance du revenu réel par rapport aux seuils de pauvreté relative**

	Période de la première année à la dernière année	Taux moyen de croissance annuelle (%)
Irlande	1987-2000	5.47
Espagne	1985-95	3.19
Portugal	1980-2000	2.98
Luxembourg	1986-2001	2.44
Norvège	1986-2000	2.08
Finlande	1976-2000	1.95
Grèce	1974-99	1.78
République tchèque	1992-2002	1.67
Autriche	1983-99	1.49
<b>Moyenne OCDE</b>		<b>1.49</b>
Royaume-Uni	1975-2000	1.45
Pays-Bas	1977-2000	1.02
Suède	1975-2000	0.95
Danemark	1983-2000	0.85
Italie	1984-2000	0.77
Allemagne	1984-2001	0.71
Japon	1984-2000	0.71
États-Unis	1974-2000	0.61
France	1984-2000	0.54
Belgique	1983-95	0.38
Canada	1975-2000	0.36

Source : Förster et Mira d'Ercole (2005).

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/778132581741>Tableau 5.4. **Tendances du chômage et de l'inégalité des revenus bruts chez les travailleurs à temps plein**

		Avant 1993-94			Après 1993-94		
		Taux de chômage			Taux de chômage		
		Baisse	Presque constant	Hausse	Baisse	Presque constant	Hausse
<b>Inégalité des salaires bruts</b>	Baisse	Corée	Japon	Allemagne Australie Finlande France	Espagne Irlande		Japon
	Presque constant ou incertain						
	Hausse	Danemark États-Unis Pays-Bas Royaume-Uni	Autriche	Italie Nouvelle-Zélande Suède	Australie Canada Danemark États-Unis Finlande France Hongrie	Norvège Nouvelle-Zélande Pays-Bas Royaume-Uni Suède	Suisse

Note : Pour le taux de chômage, « presque constant » désigne un changement de 0.5 point de pourcentage ou moins. Le changement de l'inégalité des revenus bruts est évalué sur la base d'un indicateur (le rapport des salaires des 90<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> centiles pour les travailleurs à temps plein en année pleine).

Source : Base de données de l'OCDE sur les statistiques de la population active et base de données de l'OCDE sur les salaires.

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/728318224852>

montre la situation des pays figurant sur la diagonale grisée du tableau 5.5). La relation positive entre l'inégalité des revenus d'activité pour l'ensemble des ménages et l'évolution du taux de chômage est encore plus manifeste lorsque l'inégalité est mesurée pour le sous-groupe correspondant aux trois déciles inférieurs de la distribution des revenus (voir Burniaux et Padrini, 2006). Toutefois, il ne s'agit peut-être pas d'une tendance stable, dans la mesure où le déclin de l'inégalité des revenus observé dans la majorité des pays qui ont vu leur taux de chômage diminuer après 1993-94 contraste vivement avec ce qui s'est produit au cours de la décennie précédente.

Tableau 5.5. **Tendances du chômage et de l'inégalité des revenus d'activité pour l'ensemble des ménages**

		Avant 1993-94				Après 1993-94				
		Taux de chômage				Taux de chômage				
		Baisse	Presque constant	Hausse		Baisse	Presque constant	Hausse		
Inégalité	Baisse	Espagne				Belgique Danemark Espagne Finlande Irlande	Italie Pays-Bas Royaume-Uni	Autriche		
	Presque constant ou incertain	Belgique Pays-Bas	Suède			États-Unis France Norvège Suède	Portugal		Allemagne Grèce	
	Hausse	Canada Danemark États-Unis Irlande Portugal Royaume-Uni	Japon	Allemagne Australie Finlande France Grèce Italie	Norvège Suisse	Canada	Suisse		Japon République tchèque	

Note : Pour le taux de chômage, « presque constant » désigne un changement de 0.5 point de pourcentage ou moins. Le changement de l'inégalité des revenus d'activité est évalué sur la base d'un indicateur (le coefficient de Gini, calculé sur la population entière des ménages, y compris les ménages sans emploi à qui est imputé un revenu nul) et quatre sources de données : Förster et Mira d'Ercole (2005), la Luxembourg Income Study (LIS), le Panel communautaire des ménages (PCM) et les Cross National Equivalent Files (CNEF).

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/830488500555>

L'effet redistributif des transferts et des impôts correspond au degré auquel ils compensent l'inégalité de la distribution des revenus du travail et des revenus du capital<sup>8</sup>. Comme le montre le tableau 5.6, le recul du chômage s'est généralement accompagné d'une baisse de l'effet redistributif des transferts. Ce phénomène s'explique par la modification tant de la part de l'ensemble des transferts dans le revenu disponible total que du poids relatif des différents types de transferts. Lorsque le chômage diminue, la part des transferts dans le revenu disponible total décline en proportion de la baisse du non-emploi, tandis que la répartition des transferts devient plus inégale du fait de l'augmentation du poids relatif des transferts autres que les prestations de chômage, dont la distribution est plus inégale par nature (comme c'est le cas des pensions). Ici encore, la relation apparaît plus marquée pour les groupes à bas revenu (voir Burniaux et Padrini, 2006).

Après 1993-94, en revanche, on ne discerne plus de relation nette entre l'évolution de l'effet redistributif des impôts et celle du chômage (tableau 5.7). Théoriquement, en l'absence de réduction des taux d'imposition et de cotisation, le montant des impôts en proportion du revenu disponible total aurait dû augmenter au même rythme que la part des revenus

Tableau 5.6. **Tendances du chômage et de l'effet redistributif des transferts**

		Avant 1993-94			Après 1993-94		
		Taux de chômage			Taux de chômage		
		Baisse	Presque constant	Hausse	Baisse	Presque constant	Hausse
Effet redistributif	Baisse	Royaume-Uni			Belgique Canada Danemark Espagne États-Unis	Finlande Irlande Norvège Pays-Bas Royaume-Uni	Autriche
	Presque constant ou incertain	Pays-Bas Portugal		France Italie Suisse	France Suède	Portugal	Grèce
	Hausse	Belgique Canada Danemark États-Unis Irlande	Japon	Allemagne Australie Espagne Finlande Grèce Norvège Suède	Italie	Suisse	Allemagne Japon République tchèque

Note : Pour le taux de chômage, « presque constant » désigne un changement de 0.5 point de pourcentage ou moins. Le changement de l'effet redistributif des transferts est évalué selon trois méthodes de décomposition du coefficient de Gini (méthode additive; méthode de Shorrocks; méthode soustractive; voir Burniaux et Padrini, 2006) et quatre sources de données : Förster et Mira d'Ercole (2005), la Luxembourg Income Study (LIS), le Panel communautaire des ménages (PCM) et les Cross National Equivalent Files (CNEF).

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/736384642711>

Tableau 5.7. **Tendances du chômage et de l'effet redistributif des impôts**

		Avant 1993-94			Après 1993-94		
		Taux de chômage			Taux de chômage		
		Baisse	Presque constant	Hausse	Baisse	Presque constant	Hausse
Effet redistributif	Baisse	Pays-Bas		Finlande Allemagne Suisse	Finlande Irlande Royaume-Uni		Japon
	Presque constant ou incertain			Australie	Canada Danemark France Norvège Pays-Bas Suède		Allemagne Autriche Grèce
	Hausse	Belgique Canada Danemark États-Unis Irlande Portugal	Royaume-Uni Japon	France Italie Norvège Suède	Belgique Espagne États-Unis Italie	Portugal Suisse	République tchèque

Note : Pour le taux de chômage, « presque constant » désigne un changement de 0.5 point de pourcentage ou moins. Le changement de l'effet redistributif des impôts est évalué selon trois méthodes de décomposition du coefficient de Gini (méthode additive; méthode de Shorrocks; méthode soustractive; voir Burniaux et Padrini, 2006) et quatre sources de données : Förster et Mira d'Ercole (2005), la Luxembourg Income Study (LIS), le Panel communautaire des ménages (PCM) et les Cross National Equivalent Files (CNEF).

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/452406012176>

d'activité après 1993-94. Or, dans la majorité des pays où le chômage structurel a diminué, cela n'a pas été le cas. Durant la période antérieure à 1994, par contre, l'effet redistributif des impôts s'est accentué dans la plupart des pays qui ont enregistré une baisse du chômage.



Enfin, s'agissant du revenu disponible, rien n'indique dans le tableau 5.1 qu'un arbitrage s'opère entre l'évolution du chômage et celle de l'inégalité. Parmi les pays où le chômage a reculé après 1993-94, le niveau d'inégalité a diminué dans quatre d'entre eux (Espagne, France, Italie et Pays-Bas) et augmenté dans trois (Canada, Danemark et Royaume-Uni). L'inégalité s'est également aggravée en Finlande et en Suède dans le contexte d'une baisse du chômage, mais il est possible que cela corresponde à un phénomène cyclique et non à une réduction du chômage structurel. Si l'on excepte ces deux pays, l'hypothèse de l'existence d'un lien positif entre l'évolution du chômage et celle de l'inégalité (diagonale bleutée du tableau 5.1) est corroborée dans sept pays pour la dernière décennie, tandis qu'un lien négatif est manifeste dans cinq pays. En revanche, aucun lien net entre l'évolution du chômage et celle de l'inégalité n'a pu être décelé au cours de la décennie précédente : durant cette période, les inégalités se sont creusées dans trois pays où le chômage a décliné (États-Unis, Pays-Bas et Royaume-Uni) et se sont affaiblies dans trois pays où le chômage a augmenté (Espagne, Grèce et Suède).

De même, après 1994, aucun lien ne se dessine clairement entre les tendances du chômage et celles de la pauvreté relative. Cependant, parmi les pays où le chômage a régressé, une petite majorité a vu son niveau de pauvreté relative augmenter sans ambiguïté (Canada, Danemark, Espagne et Irlande)<sup>9</sup>, et trois seulement ont enregistré une baisse de leur niveau de pauvreté relative (Italie, Norvège et Pays-Bas) (tableau 5.2).

Comme on le verra ci-dessous et comme le montrent plus en détail Burniaux et Padrini (2006), les réformes préconisées par la Stratégie de l'OCDE pour l'emploi de 1994 ont vraisemblablement influé sur la distribution des revenus et la pauvreté de multiples manières. Les gains d'emploi générés par ces réformes se sont accompagnés d'un renforcement des inégalités salariales. L'impact redistributif de ces gains est ambigu, car il dépend de l'équilibre relatif entre les salaires perçus par les nouveaux embauchés et les prestations sociales auxquelles ils ont renoncé en acceptant un nouvel emploi. Il semble que, globalement, le deuxième effet ait plus ou moins annulé le premier, mais aucune relation systématique entre l'évolution des inégalités et de la pauvreté relative et celle du chômage ne peut être identifiée au niveau agrégé.

Dès lors qu'on examine les aspects plus généraux des performances du marché du travail, tels que l'emploi et l'activité, et qu'on raisonne en niveau et non plus en variation, des relations plus nettes se font jour. Ainsi, les coefficients de corrélation indiqués dans le tableau 5.8 donnent à penser qu'un moindre niveau d'inégalité est associé à des taux d'activité et d'emploi plus élevés et qu'il existe une corrélation positive entre l'inégalité et le taux de chômage. Globalement, les agrégats du marché du travail féminins sont corrélés de manière plus étroite et significative avec les indicateurs globaux d'inégalité que ne le sont les agrégats masculins, ce qui souligne l'importance de l'emploi féminin pour la redistribution du revenu. Par ailleurs, la dernière colonne du tableau 5.8 montre que l'emploi féminin est crucial pour la réduction de la pauvreté relative. Cependant, bien qu'elles soient en général statistiquement significatives, ces corrélations restent relativement faibles, ce qui porte à croire que d'autres forces entrent en jeu, telles que l'effet direct des institutions et des politiques sur l'inégalité.

## **1.2. Incidence et persistance de la pauvreté dans les années 90 : situation globale et situation de groupes spécifiques**

La pauvreté est par nature un phénomène multiforme. De ce fait, le simple décompte des pauvres ne traduit pas toujours correctement les différences de degré de pauvreté

Tableau 5.8. **Corrélations entre les indicateurs d'inégalité et de pauvreté relative et les indicateurs de performances du marché du travail<sup>a</sup>, 1970-2001**

	Coefficient de Gini	Rapport 9 <sup>e</sup> décile/1 <sup>er</sup> décile	Taux de pauvreté relative
Taux d'activité – total	-0.29***	-0.19***	-0.18**
Taux d'activité – hommes	-0.02	0.10	0.15**
Taux d'activité – femmes	-0.33***	-0.26***	-0.26***
Taux d'emploi – total	-0.31***	-0.21***	-0.19***
Taux d'emploi – hommes	-0.12	0.00	0.04
Taux d'emploi – femmes	-0.34***	-0.26***	-0.25***
Taux de chômage – total	0.25***	0.18**	0.16**
Taux de chômage – hommes	0.20***	0.14**	0.12*
Taux de chômage – femmes	0.27***	0.20***	0.17**
Taux de chômage de longue durée – total	0.21***	0.10	0.08
Taux de chômage de longue durée – hommes	0.18**	0.06	0.04
Taux de chômage de longue durée – femmes	0.21***	0.13*	0.11

\*\*\*, \*\*, \*, statistiquement significatif aux seuils de 1 %, 5 % et 10 %, respectivement.

a) Les variables d'inégalité et les variables du marché du travail ont été ajustées pour tenir compte du cycle. Les agrégats du marché du travail portent sur la population d'âge actif (15-64 ans).

Source : Burniaux et Padrini (2006).

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/440204343723>

entre pays. Certains pays peuvent enregistrer un taux de pauvreté élevé, mais des flux d'entrée dans la pauvreté et de sortie également importants; d'où des épisodes de pauvreté de courte durée. À l'inverse, d'autres pays peuvent se caractériser par une incidence de la pauvreté globalement plus faible, mais par une probabilité d'échapper définitivement à la pauvreté également plus réduite. Cette section examine les aspects dynamiques de la pauvreté relative dans les pays de l'OCDE sur la base de données longitudinales couvrant la période 1993-2000, qui proviennent du Panel communautaire des ménages et des Cross National Equivalent Files (CNEF). Faute de données suffisantes, il est impossible de suivre la dynamique de la pauvreté sur une période suffisamment longue et, partant, d'évaluer ses liens avec l'évolution des performances du marché du travail.

Les indicateurs d'intermittence et de durée de la pauvreté permettent d'établir une typologie de la pauvreté dans les différents pays en fonction, d'une part, du taux de sortie de la pauvreté, et d'autre part, du caractère permanent ou temporaire de la sortie de la pauvreté. Dans le tableau 5.9, la pauvreté relative dans un pays donné est classée comme permanente ou transitoire selon que le taux de sortie de la pauvreté est inférieur ou supérieur à la moyenne des pays pour lesquels des données sont disponibles. De même, la sortie de la pauvreté est considérée comme permanente si la probabilité de retomber dans la pauvreté après en être sorti est inférieure à la moyenne des pays, et comme transitoire si cette probabilité est supérieure à cette moyenne. En outre, la sortie de la pauvreté est caractérisée par la probabilité de sortir de cet état avec un revenu supérieur (signe plus dans le tableau 5.9) ou inférieur (signe moins) au revenu médian.

Dans une majorité de pays où le niveau de pauvreté est supérieur à la moyenne (tableau 5.9, partie A), la pauvreté relative est plutôt un phénomène permanent, caractérisé par des épisodes de durée supérieure à la moyenne et des sorties de caractère transitoire. Les deux exceptions sont l'Espagne et l'Italie où, en dépit d'une incidence de la pauvreté supérieure à la moyenne, la probabilité d'en sortir est supérieure à la moyenne et la durée des épisodes de pauvreté proche de la moyenne. Cependant, dans les pays où la pauvreté peut être considérée comme un phénomène transitoire, la sortie de la pauvreté est également temporaire (avec une probabilité d'y retomber supérieure à la moyenne).

Tableau 5.9. **Typologie de la dynamique de la pauvreté relative dans les pays de l'OCDE**

		Partie A. Pays avec un niveau de pauvreté relative supérieur à la moyenne		Partie B. Pays avec un niveau de pauvreté relative inférieur à la moyenne	
		Sortie de la pauvreté relative		Sortie de la pauvreté relative	
		Transitoire <sup>a</sup>	Permanente <sup>a</sup>	Transitoire <sup>a</sup>	Permanente <sup>a</sup>
Pauvreté relative	Transitoire <sup>b</sup>	Espagne + Italie +		Luxembourg –	Allemagne – Autriche – Belgique – Danemark – France + Pays-Bas +
	Permanente <sup>b</sup>	Grèce – Irlande + États-Unis +	Portugal + Royaume-Uni –	Finlande –	

a) Mesurée par une probabilité, supérieure ou inférieure à la moyenne, de retomber dans la pauvreté relative après en être sorti.

b) Mesurée par une probabilité, supérieure ou inférieure à la moyenne, de sortir de la pauvreté relative.

+ : Probabilité supérieure à la moyenne de sortir de la pauvreté relative avec un revenu supérieur au revenu médian.

– : Probabilité inférieure à la moyenne de sortir de la pauvreté relative avec un revenu supérieur au revenu médian.

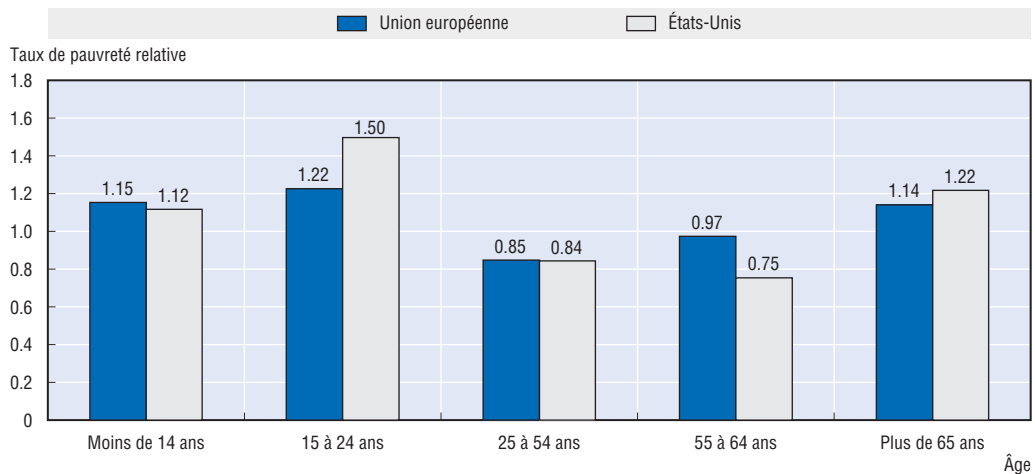
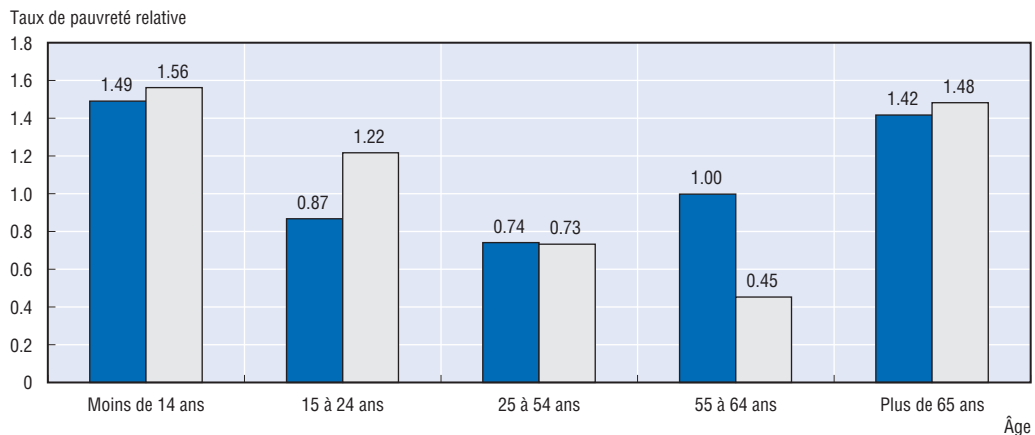
Source : Burniaux et Padrini (2006).

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/347577065407>

Parmi les pays à pauvreté élevée, la sortie de la pauvreté n'est susceptible d'être permanente qu'au Portugal et au Royaume-Uni<sup>10</sup>. Fait marquant, la majorité des pays à pauvreté élevée se caractérisent par une mobilité ascendante du revenu relativement marquée. En revanche, dans les pays à faible niveau de pauvreté (tableau 5.9, partie B), la pauvreté relative est un phénomène transitoire et la sortie de la pauvreté est permanente, mais elle a pour corollaire un revenu relativement bas, qui pourrait s'expliquer par le fait que les individus sont moins incités à gravir l'échelle des salaires dans les pays relativement plus égalitaires. Avec une pauvreté faible mais permanente, la Finlande fait figure d'exception dans cette typologie.

L'hétérogénéité de la pauvreté relative transparaît également dans les caractéristiques des individus et des ménages qui constituent la population pauvre. Un examen par tranches d'âge (graphique 5.2) montre que les enfants et les retraités (de plus de 65 ans) sont exposés à un risque d'incidence de la pauvreté (mesuré par la proportion de personnes ayant connu au moins une fois la pauvreté) et, plus grave encore, à un risque de persistance de la pauvreté (mesuré par le taux de pauvreté à long terme)<sup>11</sup> supérieurs à ceux auxquels est confrontée la population dans son ensemble en Europe et aux États-Unis. L'incidence et la persistance de la pauvreté déclinent considérablement pendant la période d'âge actif, avant de recommencer à augmenter à l'âge de la retraite, le point d'inflexion intervenant beaucoup plus tôt en Europe (en particulier pour la pauvreté à long terme) qu'aux États-Unis. L'incidence de la pauvreté (mais pas la persistance) augmente également entre 15 et 24 ans, lors de la transition entre les études et l'entrée sur le marché du travail.

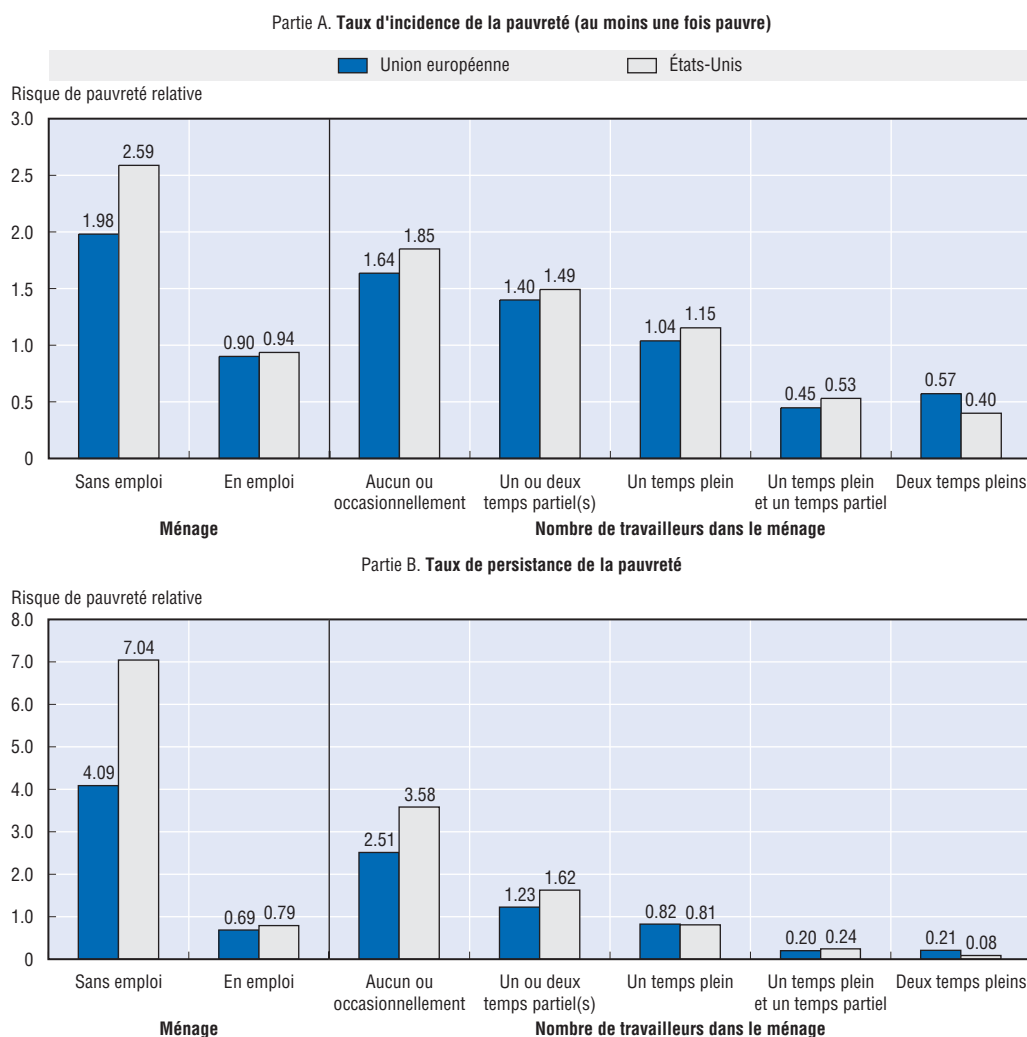
Dans la plupart des pays, l'incidence et la persistance de la pauvreté relative sont plus élevées pour les parents isolés – en particulier les femmes avec enfants – et pour les personnes peu instruites. Les personnes vivant dans des ménages sans emploi sont exposées à un risque d'incidence, et plus encore de persistance, de la pauvreté considérablement accru (graphique 5.3). La présence dans le ménage de travailleurs

Graphique 5.2. **Risque de pauvreté relative selon l'âge, 1994-2001**Partie A. **Taux d'incidence de la pauvreté (personnes ayant connu au moins une fois la pauvreté)**Partie B. **Taux de persistance de la pauvreté**

Source : Calculs de l'OCDE basés sur le Panel communautaire des ménages (PCM), vagues 1 à 8, pour les pays européens et sur le Panel Study of Income Dynamics (PSID) pour les États-Unis.

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/467008004042>

occasionnels ou à temps partiel n'est généralement pas suffisante pour réduire sensiblement le risque de pauvreté. Les personnes vivant dans des foyers qui comptent un travailleur à temps plein sont confrontées à un risque d'incidence de la pauvreté de valeur moyenne et à un risque de persistance de la pauvreté inférieur à la moyenne. Dans plusieurs pays (États-Unis, France, Italie et Portugal), la présence d'un travailleur à temps plein au sein du foyer n'est pas suffisante pour prévenir un risque d'incidence (et de persistance, dans le cas de l'Italie et du Portugal) de la pauvreté supérieur à la moyenne. Seule la présence d'un second revenu dans la famille réduit sensiblement la probabilité d'être pauvre dans l'ensemble des pays. Ces résultats confirment les conclusions de l'OCDE (2000a), Conseil de l'Union européenne (2004) et Valletta (2004), qui ont montré que le statut professionnel était un déterminant important de la pauvreté dans les pays de l'OCDE. Néanmoins, la persistance de différences de degré de pauvreté entre les pays et le fait que ces différences ne soient pas systématiquement liées aux écarts de taux d'emploi tendent à montrer que le profil de revenu est déterminé par d'autres facteurs également.

Graphique 5.3. **Risque de pauvreté relative selon le statut professionnel, 1994-2001**

Source : Calculs de l'OCDE basés sur le Panel communautaire des ménages (PCM), vagues 1 à 8, pour les pays européens et sur le Panel Study of Income Dynamics (PSID) pour les États-Unis.

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/436356112021>

### 1.3. Impact des institutions du marché du travail sur l'inégalité des revenus des ménages et la pauvreté

L'exercice qui consiste à analyser l'impact des institutions et des politiques du marché du travail sur les inégalités et la pauvreté relative dans un cadre économétrique représente un pan relativement nouveau de la recherche. L'effet des institutions sur les salaires relatifs a été relativement bien analysé (voir, par exemple, Koeniger *et al.*, 2004). Ainsi, en présence d'un pouvoir syndical fort, l'éventail des salaires tend à être plus resserré, ce qui contribue à réduire les inégalités de revenu<sup>12</sup>. Cependant, les institutions influent sur les inégalités et la pauvreté par des mécanismes autres que les salaires.

Un grand nombre de politiques redistributives impliquent l'octroi de prestations, par exemple les allocations de chômage et d'autres prestations sociales, aux inactifs. Elles contribuent à réduire l'inégalité des revenus disponibles et la pauvreté. Pour évaluer leur impact sur les inégalités et la pauvreté, il faut comparer le niveau des prestations versées

aux individus avec les salaires qu'ils pourraient percevoir en l'absence de ces prestations, lesquels salaires sont liés à la qualité des emplois qui pourraient être créés si les prestations étaient moins élevées. Enfin, certaines réformes, en relevant le niveau d'emploi, devraient générer des économies budgétaires supplémentaires, qui pourraient donner lieu à de nouvelles réductions d'impôts ou à une hausse des prestations, dont l'effet sur les inégalités et la pauvreté est difficile à évaluer *a priori*. On voit donc que l'impact des institutions du marché du travail sur les inégalités et la pauvreté est ambigu *a priori*; c'est pourquoi il est souhaitable de l'analyser au niveau désagrégé – c'est-à-dire politique par politique – plutôt qu'au niveau macroéconomique.

Néanmoins, plusieurs études empiriques récentes portant sur un groupe de pays ont cherché à quantifier l'impact des institutions et des politiques sur l'inégalité des revenus des ménages dans un cadre macroéconométrique. Il en ressort notamment que les dépenses publiques (Galli et van der Hoeven, 2001) et le taux de syndicalisation (Alderson et Nielsen, 2002) contribuent à réduire l'inégalité des revenus des ménages. Cependant, la nature théoriquement ambiguë de ces relations, conjuguée à la forte probabilité que certaines variables aient été omises (par exemple, l'influence de l'augmentation de l'activité féminine) et au manque de données de bonne qualité rendent ces évaluations quelque peu approximatives. L'analyse multivariée commentée dans Burniaux et Padrini (2006) ne fournit guère d'éléments statistiquement robustes qui attestent l'existence d'une relation entre les institutions du marché du travail d'une part et l'inégalité des revenus des ménages et la pauvreté d'autre part.

#### 1.4. Conclusion

La principale conclusion de cette section est que l'hypothèse selon laquelle les pays où le chômage a décliné au cours de la décennie écoulée ont été systématiquement confrontés à un accroissement des inégalités et de la pauvreté relative ne se vérifie pas dans les données. Certains pays ont enregistré une hausse du niveau d'inégalité et d'autres pas. De même, il ne semble pas qu'un taux de chômage stable ou en augmentation ait systématiquement pour corollaire un niveau d'inégalité et de pauvreté relative stable ou en déclin. On observe une relation plus robuste entre la baisse du chômage et l'accroissement de la dispersion salariale. Toutefois, si l'on prend en compte les revenus du travail de l'ensemble des ménages, cet effet a été compensé à des degrés divers par l'effet redistributif des gains d'emplois.

## 2. Implications pour la stabilité professionnelle et les perspectives de carrière

La Stratégie de l'OCDE pour l'emploi de 1994 était essentiellement axée sur les moyens d'éliminer les obstacles à l'emploi. Elle ne s'intéressait pas de manière approfondie à l'évolution des salaires et des conditions de travail après l'accession à l'emploi. Seul le rôle des politiques de promotion de l'innovation et de l'entrepreneuriat et d'amélioration des compétences des travailleurs en tant que vecteurs de progression des salaires était pris en compte.

Depuis quelque temps, cependant, certains se demandent si les efforts déployés pour relever le niveau d'emploi n'ont pas été préjudiciables aux salaires et aux conditions de travail – ce qui signifierait qu'un arbitrage s'est opéré entre les objectifs d'emploi et de qualité des emplois (Communauté européenne, 2003). Cette section cherche à vérifier le bien-fondé de cette hypothèse. Plus fondamentalement, la question se pose de savoir si certains travailleurs ne sont pas bloqués dans des emplois précaires ou à bas salaires, avec une forte « probabilité » de retourner au non-emploi. Cette section examine les données attestant ou non l'existence de telles trappes et les conséquences pour l'action à mener.

## **2.1. Emploi à durée déterminée : les faits et leurs implications pour les politiques**

Au cours des deux dernières décennies, l'emploi à durée déterminée s'est développé dans un très grand nombre de pays (chapitre 2), et ce phénomène peut faire craindre que cette forme d'emploi ne devienne une source d'insécurité et de précarité supplémentaire pour les travailleurs. Dans une certaine mesure, l'essor du travail à durée déterminée reflète la rigueur de la législation protectrice de l'emploi applicable aux contrats de travail à durée indéterminée. De fait, aux États-Unis, où cette législation est peu développée, la distinction entre contrats à durée déterminée et contrats à durée indéterminée n'est pas très pertinente. Ainsi, une proportion d'emplois à durée déterminée relativement faible peut coïncider avec un taux de rotation d'un emploi à l'autre relativement élevé, comme c'est le cas par exemple en Irlande et au Royaume-Uni<sup>13</sup>. L'emploi à durée déterminée présente aussi des avantages. Premièrement, en introduisant davantage de flexibilité, il contribue vraisemblablement à relever le niveau d'emploi. Par ailleurs, certains éléments montrent que ce type d'emploi et, en particulier, les services d'intermédiation des agences d'intérim, améliorent la mise en correspondance des demandes et des offres d'emploi, contribuant ainsi à une réduction du chômage frictionnel. Enfin, l'emploi à durée déterminée peut permettre d'entrer sur le marché du travail et servir de tremplin vers un emploi à durée indéterminée.

Cependant, il est également possible que le travail à durée déterminée piège certains travailleurs dans une situation d'instabilité professionnelle et d'insécurité financière, comme le laisse supposer le fait que l'exercice d'un emploi temporaire est rarement un choix fait de plein gré. Comme le montre l'OCDE (2002, chapitre 3), l'emploi à durée déterminée offre généralement des conditions moins favorables que l'emploi à durée indéterminée. Si l'on tient compte des différences dans les caractéristiques individuelles et dans les emplois, le désavantage salarial lié à l'emploi temporaire est très sensible, allant de 6 % au Danemark à 24 % aux Pays-Bas, et s'établissant à 15 % environ en moyenne dans un certain nombre de pays de l'Union européenne. L'accès aux prestations non salariales, qui représentent une dimension (de plus en plus) importante de la qualité des emplois (encadré 5.1), est aussi généralement plus limité pour les titulaires de contrats à durée déterminée. C'est notamment le cas dans les pays où les avantages sociaux ne sont pas accordés par l'employeur selon un principe d'universalité, tels que l'Australie, le Canada et les États-Unis. Dans la plupart des autres pays, les travailleurs sur contrat à durée déterminée ont théoriquement droit aux mêmes avantages que les travailleurs permanents, mais dans la pratique, l'accès peut être limité par des critères d'admissibilité (périodes de cotisation minimales, par exemple). Dans la plupart des pays, la stabilité dans l'emploi tend également à être plus faible pour les titulaires de contrats à durée déterminée.

### ***Il n'y a pas de lien clair entre l'évolution de l'incidence du travail à durée déterminée et celle du volume d'emploi***

L'incidence du travail à durée déterminée varie considérablement d'un pays à l'autre (OCDE, 2002, chapitre 3). De manière générale, sur la dernière décennie écoulée, il semble ne pas y avoir de lien systématique entre l'évolution de l'incidence du travail à durée déterminée et l'évolution des taux de chômage ou d'emploi (graphique 5.4). L'Irlande, qui a enregistré simultanément une baisse importante du chômage et une réduction significative de l'incidence du travail à durée déterminée, est la principale exception<sup>14</sup>.

### Encadré 5.1. **Avantages non salariaux : une dimension importante de la qualité des emplois qui contribue à piéger certains travailleurs**

En plus de la rémunération et de la stabilité professionnelle, les avantages non salariaux – en particulier le degré auquel les travailleurs bénéficient d'une couverture maladie et d'une couverture retraite – représentent une dimension non négligeable de la qualité des emplois. Les avantages non salariaux jouent un rôle de plus en plus grand à l'heure où les pouvoirs publics s'efforcent de maîtriser les dépenses publiques consacrées à la sécurité sociale, à la santé et aux retraites. Ainsi, les différences d'accès aux régimes complémentaires, qui sont souvent liés à l'emploi, pourraient constituer une nouvelle source de disparités importante sur le plan de la qualité des emplois et, à ce titre, réclament l'attention des pouvoirs publics.

En dehors des États-Unis, où les employeurs sont les principaux pourvoyeurs d'une couverture maladie, le rôle des employeurs dans la fourniture d'une couverture en complément de l'assurance publique est important ou s'est récemment développé au Canada, en France, en Irlande, au Portugal, en Suède et au Royaume-Uni (OCDE, 2004a)<sup>1</sup>. Les salariés titulaires de contrats de travail non standard sont moins nombreux à bénéficier de couvertures maladie d'employeurs que les salariés permanents – mieux rémunérés – comme l'illustre l'exemple du Canada et des États-Unis (OCDE, 2006a, graphique W.5.1). Les critères d'admissibilité – par exemple, l'obligation pour le salarié de travailler un nombre d'heures minimum par semaine ou d'être titulaire d'un contrat à durée indéterminée, l'application d'un délai de carence après la date d'embauche – font que les travailleurs à temps partiel ou les travailleurs temporaires ont rarement accès aux couvertures maladie offertes par les employeurs. Les salariés peu instruits et faiblement rémunérés sont, eux aussi, sensiblement moins bien couverts. De fait, Farber et Levy (1998) ont constaté que l'écart entre emplois permanents et emplois périphériques s'était creusé depuis 1980 aux États-Unis, et que les taux de couverture des salariés peu instruits et faiblement rémunérés avaient continué à baisser entre 1997 et 2002 en dépit de la reprise de l'économie (EBRI, 2005).

Les plans de retraite créés par les employeurs (ou régimes de retraite professionnels) occupent une place de plus en plus grande dans les systèmes de retraite nationaux. C'est notamment le cas dans les pays où le premier pilier du système de retraite assure un taux de remplacement du revenu relativement faible<sup>2</sup>. Au Danemark, en France, aux Pays-Bas et en Suède, les régimes de retraite professionnels existent de longue date. Ils se sont développés par le biais des conventions collectives et assurent actuellement une couverture à la plupart des salariés<sup>3</sup>. Dans les autres pays, la plupart des plans de retraite professionnels ont été établis à titre volontaire par certains employeurs. Ils assurent un taux de couverture de l'ordre de la moitié de la main-d'œuvre en Allemagne, au Canada, en Norvège et au Royaume-Uni, et entre un tiers et la moitié de la main-d'œuvre en Belgique, aux États-Unis et en Irlande. Au Canada et aux États-Unis, les taux de couverture tendent à diminuer depuis les années 80<sup>4</sup>.

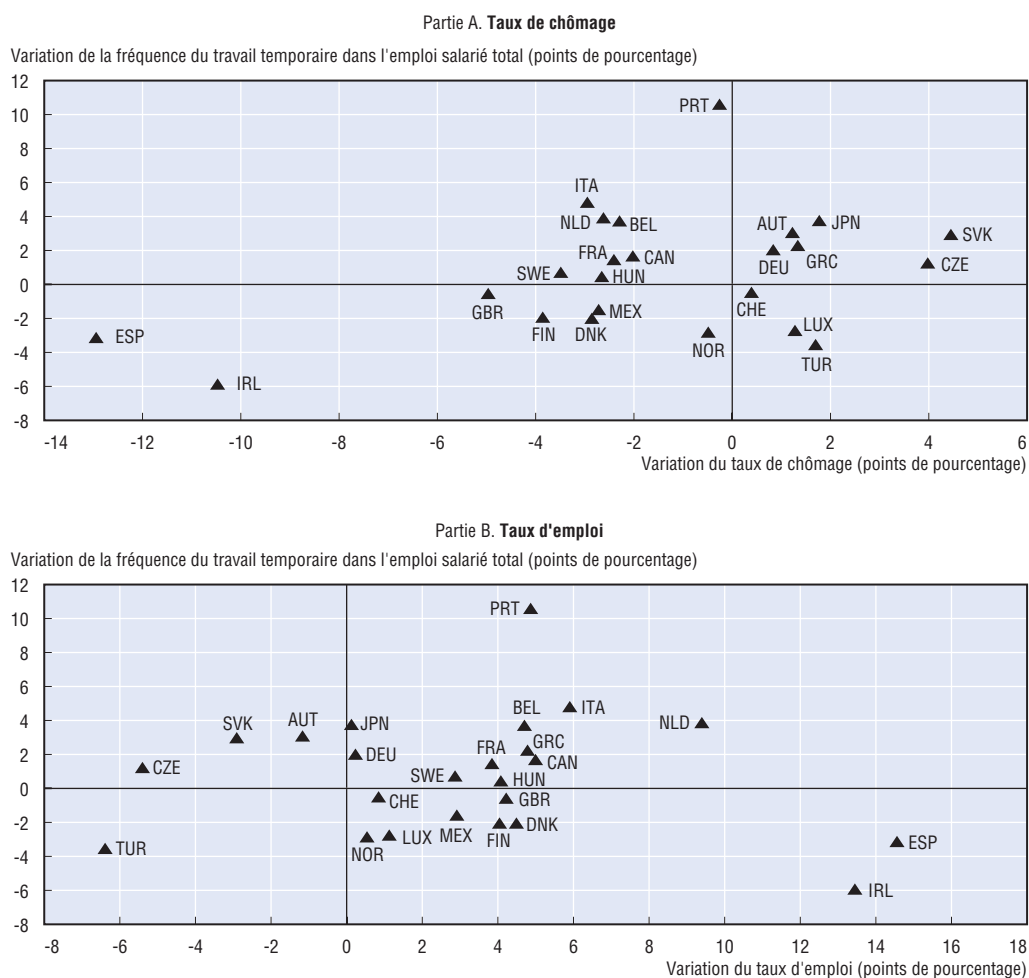
1. Dans d'autres pays comme l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Corée, le Danemark, les pays d'Europe orientale et la Suisse, le marché de l'assurance individuelle privée est la principale source d'assurance complémentaire. Pour les salariés, les couvertures maladie offertes par l'employeur présentent un certain nombre d'avantages par rapport aux couvertures individuelles. Les employeurs disposent généralement d'un pouvoir de négociation supérieur vis-à-vis des assureurs, qui leur permet d'obtenir des primes moins élevées et de meilleures conditions de couverture (avec des franchises et des exclusions de moindre portée, par exemple). Dans plusieurs pays, les employeurs paient de surcroît une partie ou la totalité des primes.
2. La couverture relativement faible des plans de retraite professionnels en Autriche, en Espagne, en Finlande, en Grèce et en Italie est probablement à mettre au compte des taux de remplacement élevés qu'assurent les régimes de retraite publics obligatoires dans ces pays (voir OCDE, 2006a, tableau W.5.1).
3. En France, la couverture est de 100 % car la participation est obligatoire.
4. Au Canada, le taux de couverture est tombé de 47 % en 1981 à 41 % en 2000 (Munnell et al., 2004). Aux États-Unis, pour les travailleurs du secteur privé, il a décliné de 41 à 35 % entre 1979 et 1988, puis est remonté à 42 % en 1999 avant de retomber à 39 % en 2002 (EBRI, 2005).



### Encadré 5.1. Avantages non salariaux : une dimension importante de la qualité des emplois qui contribue à piéger certains travailleurs (suite)

Dans les pays où les plans de retraite sont par nature individuels (c'est-à-dire non souscrits par le biais de l'employeur), on peut s'attendre à ce que les disparités des taux de couverture entre les différents groupes de travailleurs aient un profil très proche des disparités observées au niveau de la couverture maladie. En règle générale, les travailleurs faiblement rémunérés investissent moins dans les plans de retraite individuels (si tant est qu'ils souscrivent de tels plans) que leurs homologues mieux payés. C'est la raison pour laquelle les taux de couverture sont faibles dans des pays comme le Canada et les États-Unis (voir OCDE, 2006a, graphique W.5.1). Dans ces deux pays, les critères d'admissibilité sont également préjudiciables aux travailleurs à temps partiel et temporaires, ainsi qu'aux travailleurs peu instruits.

Graphique 5.4. Évolution de l'incidence du travail temporaire et des taux de chômage et d'emploi, 1994-2004<sup>a</sup>



a) 1995-2004 pour l'Autriche et le Mexique; 1996-2004 pour la Norvège; 1997-2004 pour le Canada, la Hongrie et la Suède; 1994-2003 pour l'Allemagne.

Source : Base de données de l'OCDE sur l'emploi temporaire et base de données de l'OCDE sur les statistiques de la population active.

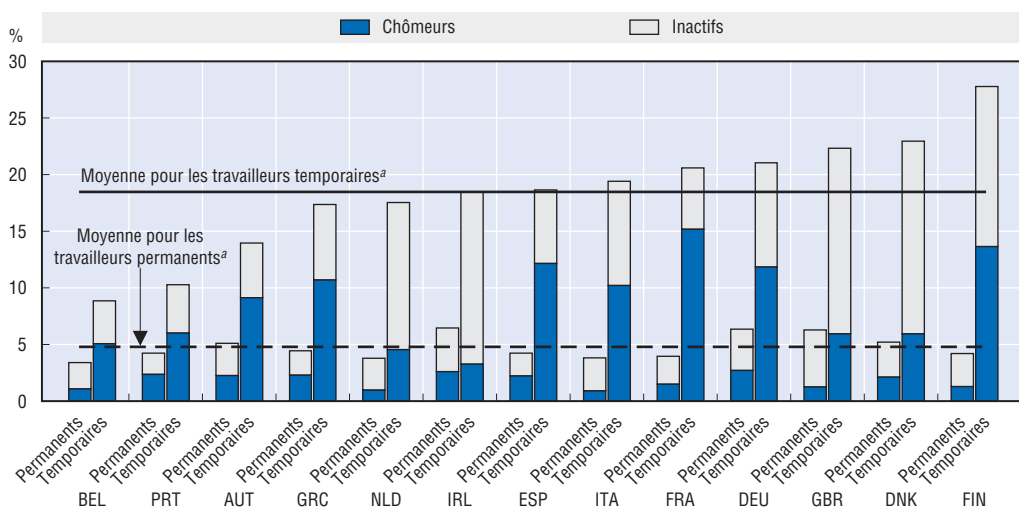
Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/682283382478>

### Une proportion relativement forte de travailleurs sur contrat à durée déterminée risquent de perdre leur emploi

Dans l'ensemble, une proportion considérable des travailleurs sur contrat à durée déterminée finit par trouver un emploi à durée indéterminée (OCDE, 2006a, graphique W.5.2)<sup>15</sup>. Cependant, le niveau et les formes de la mobilité varient fortement d'un pays à l'autre. Tandis que plus de la moitié des personnes qui exerçaient un emploi temporaire en 1998 avaient trouvé un emploi permanent une année plus tard en Autriche et au Royaume-Uni, la proportion était inférieure au quart en France et au Portugal. La situation est quelque peu différente pour la mobilité à trois ans : dans ce cas, ce sont la Belgique et les Pays-Bas qui obtiennent les meilleurs résultats, 70 % des travailleurs déclarés comme temporaires en 1998 ayant trouvé un emploi permanent en 2001, contre moins de 40 % en Grèce.

Cependant, toutes les personnes qui sortent d'un emploi à durée déterminée n'accèdent pas à un emploi à durée indéterminée. Une partie rejoint les rangs des chômeurs et des inactifs. Dans tous les pays pour lesquels des données sont disponibles, on constate que les travailleurs temporaires sont beaucoup plus susceptibles de se retrouver sans emploi que les travailleurs permanents (graphique 5.5). Le constat est le même si l'on compare la situation des travailleurs temporaires à celle des travailleurs permanents ayant peu d'ancienneté dans leur poste (moins d'un an)<sup>16</sup>. Néanmoins, la transition entre emploi temporaire et non-emploi ne prend pas la même forme dans tous les pays : si la majorité des travailleurs temporaires privés d'emploi sont devenus chômeurs dans la plupart des pays, en particulier l'Allemagne, l'Espagne, la Finlande, la France et la Grèce, c'est la transition vers l'inactivité qui a dominé au Danemark, en Irlande et au Royaume-Uni (tendance qui s'est confirmée au fil des années).

Graphique 5.5. **Taux de transition à un an vers le non-emploi pour les travailleurs temporaires et les travailleurs permanents, moyennes 1998-2001**



a) Moyenne non pondérée des taux de transition vers le non-emploi pour les travailleurs permanents et temporaires, respectivement.

Source : Calculs de l'OCDE sur la base des données du Panel communautaire des ménages (PCM), vagues 5 à 8.

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/688665511428>

Les travailleurs qui se trouvent piégés dans un cycle d'emploi temporaire/non-emploi représentent jusqu'à 11 % de l'emploi total en Espagne, 8 % en Finlande, 6 % en France et de l'ordre de 5 % en Grèce et au Portugal<sup>17</sup>.

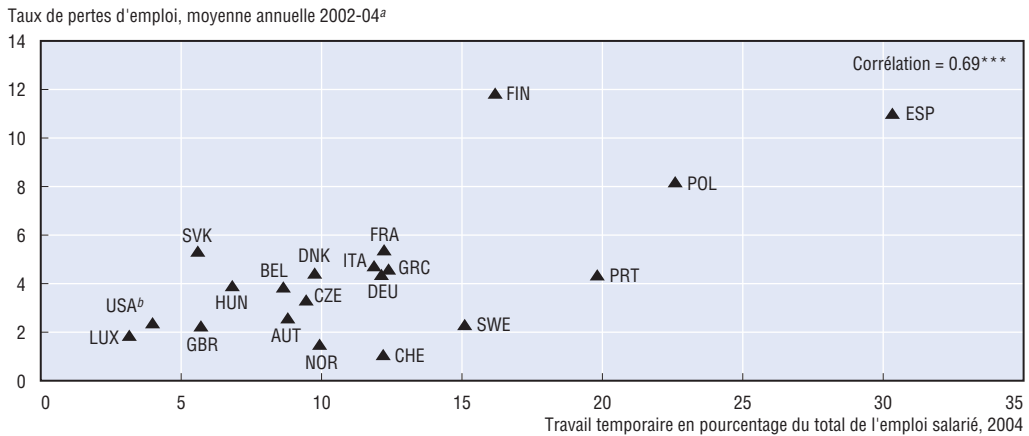
En termes de groupes d'âge, la mobilité ascendante est généralement plus faible pour les travailleurs d'âge très actif que pour les jeunes, qui ont une probabilité plus forte de trouver un emploi à durée indéterminée et une probabilité plus faible de cesser de travailler<sup>18</sup>. En outre, la mobilité vers l'emploi à durée indéterminée tend à être plus faible pour les personnes peu instruites que pour les personnes moyennement à très instruites, la différence étant particulièrement marquée dans les pays d'Europe du Sud<sup>19</sup>. La situation est encore plus tranchée en ce qui concerne la mobilité de l'emploi temporaire vers le non-emploi, qui est toujours plus élevée pour les travailleurs peu instruits que pour les plus instruits.

### **Conséquences pour les politiques**

Pour résumer, outre qu'il s'agit dans certains pays d'une préoccupation sociale et politique, l'existence de trappes à l'emploi temporaire soulève plusieurs questions de nature plus strictement économique. Premièrement, les faits montrent que parmi les travailleurs qui occupent un emploi temporaire, un grand nombre finissent par connaître le non-emploi – et il s'agit ensuite de les rendre à nouveau actifs, ce qui est particulièrement ardu dans le cas des travailleurs qui passent d'un emploi à durée déterminée à l'inactivité (voir section 2.4 du chapitre 3). Deuxièmement, un taux de rotation d'un emploi à l'autre excessivement élevé peut conduire à une perte de capital humain et de productivité (OCDE, 2004a, chapitre 2). Enfin, dans certains pays, les prestations de chômage versées aux travailleurs temporaires dont le contrat est arrivé à terme risquent de peser d'un poids disproportionné dans le total des dépenses consacrées à l'indemnisation du chômage, les travailleurs sur contrat à durée déterminée étant beaucoup plus susceptibles de cesser de travailler que les travailleurs sur contrat à durée indéterminée (graphique 5.5), y compris ceux ayant peu d'ancienneté. Cette hypothèse est étayée par la corrélation positive entre le taux de perte d'emploi involontaire et la part de l'emploi temporaire dans l'emploi salarié (graphique 5.6).

On peut envisager plusieurs options pour éliminer ces trappes. De manière générale, l'emploi à durée déterminée doit son essor à la réforme partielle de la législation pour la protection de l'emploi (assouplissement des règles applicables aux contrats à durée déterminée et aux agences de travail temporaire, mais maintien d'une protection relativement stricte pour les travailleurs sur contrat à durée indéterminée). Par conséquent, une solution pourrait consister à assouplir la législation applicable à l'emploi à durée indéterminée et, simultanément, à durcir la réglementation de l'emploi à durée déterminée pour éviter les abus et assurer une meilleure protection aux travailleurs temporaires. Deuxièmement, la transition vers l'emploi permanent peut être facilitée par la formation (voir section 3 du chapitre 3). Sans doute faudra-t-il adapter les systèmes de formation pour qu'ils tiennent davantage compte du nombre élevé de travailleurs temporaires, le cas échéant en ciblant certains types de formation sur l'individu – plutôt que sur l'entreprise. Enfin, les employeurs pourraient être encouragés à internaliser une partie du coût des contrats à durée déterminée du point de vue des dépenses sociales. On pourrait envisager, par exemple, d'instituer une formule de modulation par laquelle les cotisations patronales à l'assurance chômage seraient calculées en fonction des

Graphique 5.6. Travail temporaire et taux de pertes d'emploi



\*\*\* statistiquement significatif au seuil de 1 %.

a) Le taux de pertes d'emploi est calculé comme le nombre de personnes actuellement sans emploi qui ont perdu leur emploi au cours de l'année précédente pour des raisons involontaires (fin d'un contrat à durée déterminée, ou fin de contrat à l'initiative de l'employeur), divisé par l'emploi salarié total.

b) Les données sur les pertes d'emploi portent sur 2003, les données sur le travail temporaire portent sur 2001.

Source : Base de données de l'OCDE sur les statistiques de la population active; données non publiées provenant de l'Enquête communautaire sur les forces de travail (EFT), pour les pays européens; et calculs de l'OCDE sur la base de la Current Population Survey (CPS), « Displaced workers, employee tenure and occupational mobility », Supplement file, January, pour les États-Unis.

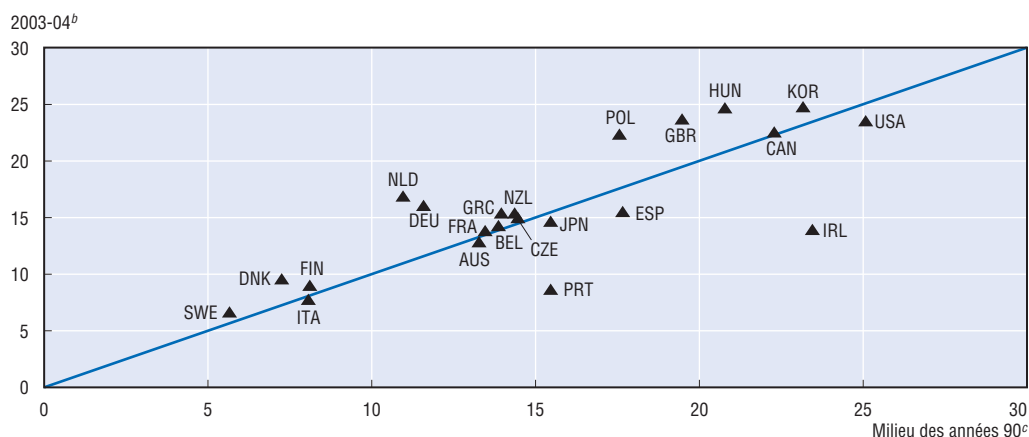
Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/276023225667>

antécédents de l'entreprise en matière de licenciement – y compris le non-renouvellement de contrats temporaires. Bien entendu, il faudrait veiller à que ce système, de par sa conception, n'ait pas d'effets négatifs sur l'emploi.

## 2.2. Incidence des bas salaires : évolution et conséquences pour les politiques

Les tendances de l'incidence de l'emploi faiblement rémunéré entre 1994 et 2004 donnent une image plutôt contrastée (graphique 5.7)<sup>20</sup>. L'incidence des bas salaires a augmenté dans plusieurs pays, partant d'un faible niveau au Danemark, d'un niveau moyen en Allemagne et aux Pays-Bas et d'un niveau déjà élevé en Hongrie, en Pologne et au Royaume-Uni. Inversement, elle a fortement décliné en Irlande et au Portugal, partant d'un niveau élevé dans le premier cas et d'un niveau moyen dans le second. L'incidence des bas salaires s'est aussi quelque peu atténuée aux États-Unis, qui continuent malgré tout de faire partie du groupe de pays où plus de 20 % des salariés sont faiblement rémunérés, avec le Canada, la Corée, la Hongrie, la Pologne et le Royaume-Uni. Comme on pouvait s'y attendre, l'incidence de l'emploi faiblement rémunéré est moindre dans les pays où le salaire minimum obligatoire est plus élevé (voir OCDE, 2006a, graphique W.5.5)<sup>21</sup>.

Dans tous les pays, l'incidence des bas salaires est au moins deux fois plus forte chez les jeunes que chez les travailleurs d'âge très actif, allant de 18 % au Portugal à 67 % aux Pays-Bas<sup>22, 23</sup>. Elle est également plus forte chez les travailleurs peu instruits (de 13 % au Portugal à plus de 30 % au Royaume-Uni) que chez les travailleurs ayant un niveau d'instruction moyen à élevé<sup>24</sup>. Il arrive aussi que les travailleurs récemment embauchés soient surreprésentés chez les salariés faiblement rémunérés, comme le montre l'exemple du Canada<sup>25</sup>. La surreprésentation des jeunes dans les emplois peu rémunérés n'implique pas nécessairement un faible niveau de vie (de nombreux jeunes vivent encore chez leurs parents) ni l'absence de perspectives professionnelles. Cependant, l'association entre faible niveau d'instruction et bas salaires pourrait signaler l'existence de trappes à bas salaires significatives.

Graphique 5.7. **Évolution de la fréquence de l'emploi faiblement rémunéré depuis le milieu des années 90<sup>a</sup>**

a) Pourcentage des salariés à temps plein avec un salaire inférieur aux deux tiers du salaire médian de tous les salariés à temps plein.

b) 2000 pour la Hongrie, 2001 pour la Belgique, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, l'Italie et le Portugal, 2002 pour l'Allemagne et la Pologne, 2003 pour le Canada et le Danemark, 2004 pour les autres pays.

c) 1996 pour le Danemark et la Finlande, 1997 pour le Canada et la Suède, 1994 pour les autres pays.

Source : Base de données de l'OCDE sur les salaires et calculs de l'OCDE sur la base des données du Panel communautaire des ménages (PCM), vagues 1 et 8.

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/184587347336>

### **Il n'y a pas de lien systématique entre l'évolution du chômage et celle de l'incidence des bas salaires**

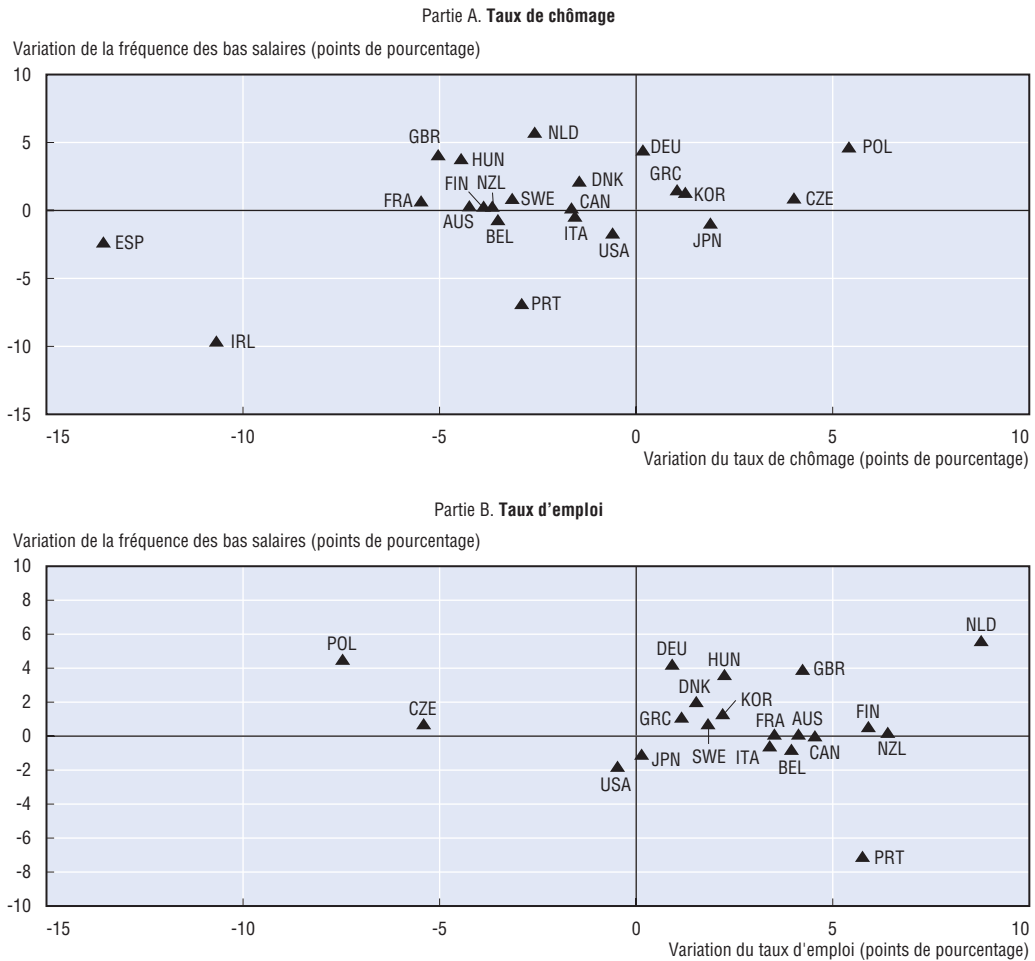
De manière générale, il n'y a pas de lien systématique entre l'évolution du taux de chômage depuis 1994 et l'évolution de l'incidence des bas salaires (graphique 5.8). L'Irlande, qui a enregistré une forte baisse de son taux de chômage et a institué un salaire minimum légal à la fin des années 90, est la principale exception. Ainsi, ni les espoirs des plus optimistes (la baisse du chômage apporte une solution automatique au problème des bas salaires), ni les craintes des plus pessimistes (les réformes du marché du travail visant à promouvoir l'emploi se soldent principalement par une prolifération des emplois faiblement rémunérés) ne semblent corroborés.

### **L'emploi faiblement rémunéré alterne souvent avec le non-emploi et peut devenir un piège**

L'OCDE (2003a, chapitre 2) a mis en évidence l'existence de trappes à bas salaires. Pour évaluer la mobilité des travailleurs faiblement rémunérés, le graphique 5.9 illustre, pour les travailleurs débutant dans un emploi à bas salaire, l'indicateur suivant : le nombre de mois au cours de la période triennale 1998-2000 que le travailleur a passés : i) dans un emploi faiblement rémunéré (bas salaire); ii) au chômage ou en inactivité (pas de salaire); et iii) dans un emploi mieux rémunéré (salaire élevé)<sup>26</sup>. Cet indicateur est préférable à un taux de transition simple, car il tient compte de l'intermittence de l'emploi et des épisodes répétés d'emploi à bas salaire.

Dans l'ensemble des pays, les perspectives de mobilité des travailleurs faiblement rémunérés ont tendance à être corrélées négativement avec l'incidence des bas salaires. Les pays où elles sont les plus faibles sont le Canada, les États-Unis et le Royaume-Uni, qui appartiennent au groupe de pays où l'incidence des bas salaires est élevée, et l'Allemagne et la France, où l'incidence des bas salaires est moyenne (graphique 5.9, partie A). Inversement,

### Graphique 5.8. Évolution de la fréquence des bas salaires et des taux de chômage et d'emploi, 1994-2004<sup>a</sup>



a) 1997-2003 pour le Canada; 1996-2003 pour le Danemark; 1996-2001 pour la Finlande; 1994-2000 pour la Hongrie; 1997-2004 pour la Suède; 1994-2001 pour la Belgique, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, l'Italie et le Portugal; 1994-2002 pour l'Allemagne et la Pologne.

Source : Base de données de l'OCDE sur les salaires et calculs de l'OCDE sur la base des données du Panel communautaire des ménages (PCM), vagues 1 et 8; et base de données de l'OCDE sur les statistiques de la population active.

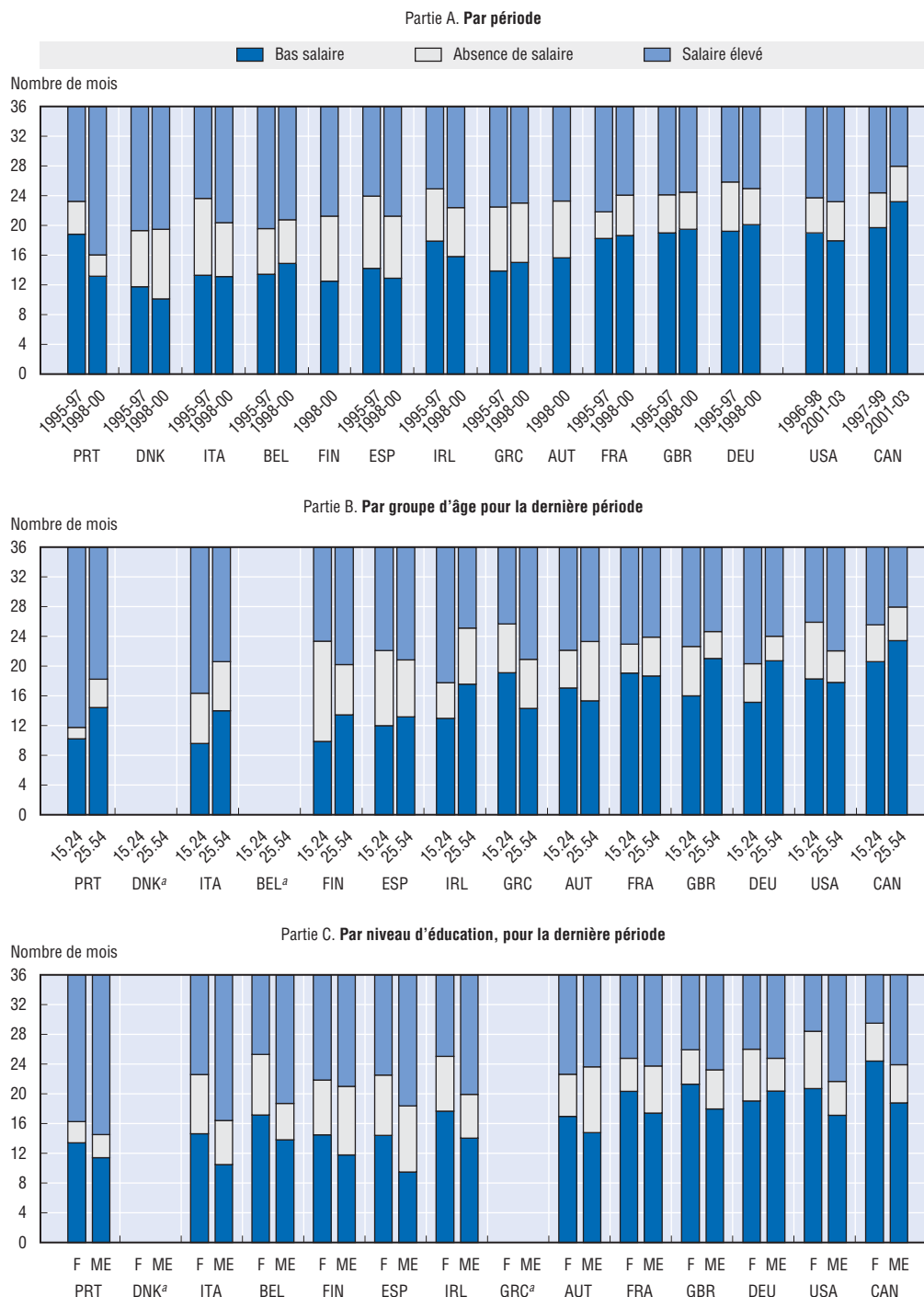
Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/356328108441>

les pays où le nombre de mois passés dans un emploi à bas salaire entre 1998 et 2000 par les travailleurs qui occupaient un emploi à bas salaire en 1997 est le plus faible sont le Danemark, la Finlande, l'Italie et le Portugal, qui appartiennent au groupe des pays à faible incidence des bas salaires. Le tableau général reste le même lorsque les épisodes de non-emploi sont ajoutés aux périodes de bas salaire, même si les différences entre pays sont atténuées. Le Portugal, où le temps passé en inactivité est très court, affiche la mobilité ascendante la plus élevée de tous les pays : les travailleurs qui occupaient un emploi faiblement rémunéré à la fin de 1997 ont passé plus de la moitié des trois années suivantes (20 mois sur 36) à des postes à salaire élevé.

La mobilité ascendante des travailleurs faiblement rémunérés s'est globalement améliorée entre le milieu des années 90 et la fin des années 90 ou le début des années 2000 – peut-être sous l'influence d'effets de cycle (graphique 5.9, partie A). Le nombre de mois passés dans un emploi à salaire élevé a fortement augmenté au Portugal, dans une moindre

### Graphique 5.9. Risque de tomber dans une trappe à bas salaires ou une trappe à absence de salaire

Nombre total de mois passés sans salaire, avec un bas salaire ou avec un salaire élevé pendant trois ans pour les personnes qui avaient un bas salaire en début de période



Note : Les pays sont classés par ordre croissant du nombre de mois passés sans salaire ou avec un faible salaire pour la période 1998-2000.

F (faible) : Inférieur au 2<sup>e</sup> cycle du secondaire. ME (moyen et élevé) : 2<sup>e</sup> cycle du secondaire ou plus.

a) Données non reportées en raison de la taille trop faible de l'échantillon.

Source : Calculs de l'OCDE sur la base du Panel communautaire des ménages (PCM), vagues 2 à 8, pour les pays européens; de la Survey of Income and Program Participation (SIPP) pour les États-Unis; et calculs de Statistiques Canada sur la base de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) pour le Canada.

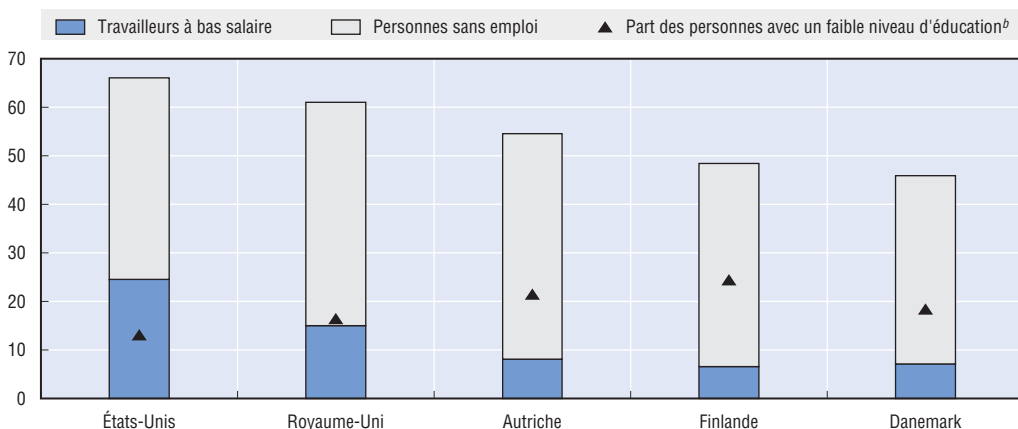
Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/851843433852>

mesure en Espagne, en Irlande, en Italie, et légèrement en Allemagne et aux États-Unis<sup>27</sup>. La mobilité ascendante est restée stable au Danemark, la diminution du temps passé dans un emploi à bas salaire ayant été compensée par une augmentation du temps passé sans emploi. Dans les autres pays, la mobilité ascendante s'est dégradée – dans des proportions très sensibles au Canada et en France, moyennes en Belgique et limitées en Grèce et au Royaume-Uni<sup>28</sup>.

Dans la plupart des pays, le risque de trappe à bas salaire ou sans salaire est plus élevé chez les travailleurs d'âge très actif que chez les jeunes, dont on ne sera pas surpris de constater que leur mobilité ascendante est en moyenne plus forte (graphique 5.9, partie B). Les États-Unis, La Finlande et la Grèce sont les seules exceptions. En outre, comparés à leurs homologues qui ont un niveau d'instruction supérieur, les travailleurs peu instruits occupant un emploi faiblement rémunéré sont moins susceptibles de trouver un emploi à salaire élevé et plus susceptibles de connaître le non-emploi (graphique 5.9, partie C). L'écart entre les deux groupes est particulièrement prononcé en Belgique, au Canada, aux États-Unis, en Italie et en Irlande<sup>29</sup>. Dans ce dernier pays, les travailleurs peu instruits qui occupaient un emploi faiblement rémunéré à la fin de 2000 ont passé moins de huit mois dans un emploi à salaire élevé au cours des trois années suivantes.

Il n'est pas vraiment surprenant que les travailleurs peu instruits aient moins de chances de trouver un emploi à salaire élevé que leurs homologues plus instruits. Et, dans une certaine mesure, une forte proportion de travailleurs faiblement rémunérés pourrait signifier qu'un grand nombre de personnes peu instruites parviennent à trouver du travail au lieu d'être sans emploi. Cependant, parmi les pays où la proportion de personnes peu instruites dans le groupe des 25-64 ans est comparable<sup>30</sup>, les performances de cette catégorie sont très variables, même compte tenu du non-emploi (graphique 5.10). Au Danemark, par exemple, 55 % des personnes peu instruites d'âge très actif perçoivent plus qu'un « bas » salaire, proportion beaucoup plus forte que celle observée dans la plupart des autres pays représentés dans le graphique 5.10.

**Graphique 5.10. Part des travailleurs peu instruits qui sont faiblement ou qui ne sont pas rémunérés dans un certain nombre de pays, début des années 2000<sup>a</sup>**



a) Les données portent sur 2001 pour les États-Unis et 2003 pour les autres pays.

b) En pourcentage des personnes âgées de 25 à 64 ans.

Source : Calculs de l'OCDE sur la base du Panel communautaire des ménages (PCM), vague 8, pour les pays européens; de la Survey of Income and Program Participation (SIPP) 2003 pour les États-Unis; et OCDE (2005), *Regards sur l'éducation : Les indicateurs de l'OCDE*, Paris.

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/013305633680>



Ces écarts pourraient s'expliquer par les différences entre les systèmes de formation des adultes, mais aussi, plus fondamentalement, par des différences institutionnelles, notamment en ce qui concerne le système de détermination des salaires.

### **Conséquences pour les politiques**

La prudence est de mise lorsqu'il s'agit d'envisager des solutions au problème des bas salaires. De fait, dans certains pays, les politiques mises en œuvre ont contribué à maintenir les travailleurs à faible productivité hors du circuit de l'emploi. Toutefois, les trappes à bas salaires soulèvent plusieurs problèmes pour les pouvoirs publics. Premièrement, comme on l'a déjà noté, les travailleurs faiblement rémunérés finissent souvent par cesser de travailler et doivent le cas échéant être « réactivés », ce qui est plus difficile lorsque les perspectives qui s'offrent de garder un emploi, voire de progresser dans l'échelle des salaires, sont faibles. Selon les pays, les travailleurs à bas salaire ont passé entre un quart et trois quarts de la période de trois ans considérée sans travailler, contre moins d'un dixième pour les travailleurs à salaire élevé<sup>31</sup>. D'autre part, si des individus qui ont les capacités voulues pour occuper un emploi bien rémunéré se trouvent piégés dans un emploi à bas salaire ou sont obligés de naviguer entre emploi faiblement rémunéré et non-emploi, il risque d'y avoir perte de potentiel productif. Cela peut se produire si les compétences des travailleurs ne sont pas correctement reconnues, ou si les services d'intermédiation sur le marché du travail ne sont pas efficaces, par exemple si les agences de placement sont incitées à proposer aux chômeurs le premier emploi venu – qu'il soit ou non adapté à l'expérience et aux aptitudes du demandeur d'emploi. Enfin, l'existence de groupes faiblement rémunérés ayant peu de perspectives de mobilité ascendante peut être une préoccupation sociale majeure dans certains pays.

La politique de formation peut jouer un grand rôle dans les mécanismes de transition (voir la section 4 du chapitre 3). Dans le cas des États-Unis, Johnson et Corcoran (2003) ont montré que, dans bien des cas, les lacunes de leurs qualifications freinaient l'accès des allocataires sociaux (anciens ou actuels) à un meilleur emploi. Or, les personnes qui occupent un emploi « faiblement rémunéré » sont les moins susceptibles de bénéficier d'une formation. Une reconnaissance améliorée des qualifications des travailleurs *via*, par exemple, des dispositifs de validation des acquis, contribuerait peut-être à débloquer le potentiel d'évolution professionnelle de certains travailleurs faiblement rémunérés.

Il est important également d'offrir des incitations appropriées aux agences de placement. À cet égard, la mise en place d'un système de gestion des performances des agences basé sur le suivi à long terme de leurs résultats en termes d'emploi et de salaire serait utile (OCDE, 2005a, chapitre 5). Cependant, ces techniques sont encore rarement appliquées dans la pratique. Dans le cadre de l'initiative *Jobcentre Plus*, le Royaume-Uni a mis en place quelques programmes pilotes pour suivre les résultats en termes d'emploi et de salaire des individus placés sur le marché du travail, en s'appuyant sur les bases de données de l'administration fiscale. Si l'on veut faire porter l'accent non plus sur le placement à court terme, mais sur la viabilité de l'emploi à long terme, il faudrait que les agences de placement incluent dans les statistiques qu'elles établissent des indicateurs de qualité des emplois – les plus simples étant le salaire et la durée d'occupation de l'emploi (Mansour, 2005; et National Employment Panel, 2004).

En outre, il faudrait s'assurer que les mesures visant à stimuler la demande de main-d'œuvre en faveur des travailleurs faiblement rémunérés et le niveau d'activité de ces travailleurs n'aient pas pour effet involontaire de geler leur mobilité ascendante. Par

exemple, les pays devraient éviter d'appliquer des seuils dans leurs régimes de taux de cotisations sociales réduits et de prestations liées à l'exercice d'un emploi, suivant en cela l'exemple des Pays-Bas, où le taux des cotisations sociales augmente progressivement avec le niveau de salaire (voir les sections 2.2 et 3.2 du chapitre 3).

## Notes

1. Les procédures de compilation et d'analyse des données sont décrites en détail dans Burniaux et Padrini (2006).
2. L'inégalité globale est mesurée par le coefficient de Gini et le ratio entre le revenu moyen du neuvième décile et celui du premier décile. Parmi les mesures de la pauvreté relative, on citera la proportion d'individus dont le revenu disponible est inférieur à 50 % et à 60 % respectivement du revenu médian. Plusieurs mesures de l'inégalité mettent l'accent sur le bas de l'échelle de distribution des revenus. Elles incluent un indice d'entropie générale calculé pour l'ensemble de la distribution, avec un paramètre d'entropie fixé à  $-1$ ; un indice de l'écart logarithmique moyen (ELM), calculé lui aussi pour l'ensemble de l'échelle de distribution; le rapport entre le revenu disponible moyen du cinquième décile et celui du premier décile; un coefficient de Gini calculé pour les trois déciles inférieurs de l'échelle de distribution; et le revenu moyen des trois déciles inférieurs par rapport au revenu moyen des déciles 4 à 6. Les sources de données sont les données de Förster et Mira d'Ercole (2005), le jeu de données de la Luxembourg Income Study (LIS), celui du Panel communautaire des ménages et celui des Cross National Equivalent Files (CNEF). Voir Burniaux et Padrini (2006) pour plus de détails.
3. Pour l'Australie, les seules données disponibles sur l'inégalité des revenus et la pauvreté relative après 1993-94 proviennent de Förster et Mira d'Ercole (2005). Cependant, selon les sources nationales plus récentes, notamment l'Australian Bureau of Statistics, l'inégalité des revenus a peu augmenté et le taux de pauvreté relative a légèrement diminué. Cette évolution contredit les données de Förster et Mira d'Ercole (2005). Par conséquent, pour maintenir la comparabilité des données entre pays, on a considéré qu'aucun changement n'était survenu en Australie après 1993-94.
4. De même, la comparaison des taux de pauvreté relative entre pays ne donne pas d'indications sur les écarts internationaux de l'incidence du dénuement matériel. Voir Burniaux et Padrini (2006) au sujet des indicateurs de pauvreté absolue et de pauvreté relative.
5. Si l'on maintient les seuils de pauvreté constants en termes réels sur longue période, on obtient une image peu réaliste de la tendance des taux de pauvreté pour les pays où les niveaux de vie évoluent rapidement. Par exemple, dans le cas du Portugal, le maintien d'un seuil de pauvreté réelle constant (correspondant à 50 % du revenu médian durant la première année) impliquerait une chute spectaculaire de l'incidence de la pauvreté, qui passerait de 19 % en 1979-80 à seulement 3 % en 2000 d'après les données recueillies par Förster et Mira d'Ercole (2005).
6. Ce tableau n'utilise pas la même source de données que les autres tableaux comparables.
7. Les ménages sans emploi sont pris en compte dans la distribution (il leur est imputé un revenu d'activité nul).
8. Dans Burniaux et Padrini (2006), l'effet redistributif des transferts et des impôts est mesuré de trois manières différentes : 1) la variation du niveau d'inégalité observée lorsque les transferts et impôts sont ajoutés aux autres sources de revenu; 2) la variation du niveau d'inégalité observée lorsque le revenu disponible total est diminué des transferts ou impôts; et 3) la contribution des transferts et des impôts à l'inégalité totale, à supposer que les effets d'interaction soient répartis uniformément entre toutes les sources de revenu.
9. En considérant, encore une fois, que la baisse des taux de chômage actuels en Suède et en Finlande – par rapport à leur niveau exceptionnellement élevé de 1994 – est un phénomène cyclique et non structurel.
10. Cela étant, le Royaume-Uni est très proche du seuil à partir duquel la pauvreté relative peut être considérée comme transitoire. La part de la pauvreté chronique y est moyenne en dépit d'un taux d'incidence de la pauvreté globale supérieur (voir Burniaux et Padrini, 2006).
11. Il s'agit ici de la proportion d'individus vivant au sein de ménages dont le revenu disponible moyen pendant la période considérée est inférieur ou égal au revenu disponible médian.

12. Par ailleurs, lorsque les syndicats sont plus puissants, la part des revenus du travail dans le revenu national total est généralement plus élevée, ce qui tend à réduire les inégalités pour autant que les revenus du travail soient répartis plus équitablement que les revenus du capital (Checchi et Garcia Penalosa, 2005). D'un autre côté, un fort pouvoir syndical de négociation contribue vraisemblablement à accroître le niveau de chômage, car les travailleurs les moins productifs deviennent trop coûteux pour les employeurs. Cela a pour effet d'accentuer les inégalités entre groupes et, par ce biais, d'élargir l'éventail des revenus disponibles dans l'ensemble de la population (même si l'impact du chômage sur les inégalités est également ambigu, du fait que les chômeurs perçoivent un revenu moins élevé que les actifs occupés, mais que la distribution de leurs revenus est plus uniforme).
13. La part des salariés titulaires d'un contrat à durée déterminée en Irlande et au Royaume-Uni était de 3 et 6 % respectivement en 2004, et la part des salariés ayant moins d'un an d'ancienneté de 19 et 18 %. Au Portugal et en Espagne, où la part des emplois à durée déterminée était de 20 et 30 % respectivement, 11 et 19 % des salariés avaient moins d'un an d'ancienneté en 2004.
14. En Irlande, ce phénomène reflète également le durcissement de la réglementation applicable aux contrats à durée déterminée.
15. Le taux de transition entre emploi à durée déterminée et emploi à durée indéterminée n'a pas été calculé pour les États-Unis, la ligne de démarcation entre les deux formes d'emploi étant difficile à établir. De plus, les enquêtes longitudinales telles que la SIPP (Survey of income and program participation), utilisée ci-dessous pour évaluer la mobilité des travailleurs faiblement rémunérés, n'incluent pas ce type de variable de statut professionnel.
16. L'écart entre le taux de transition vers le non-emploi des travailleurs sur contrat à durée indéterminée ayant moins d'un an d'ancienneté et celui des travailleurs sur contrat à durée déterminée varie entre les pays. Il est faible en Belgique et en Irlande, mais très marqué en Finlande, en France et en Italie (voir OCDE, 2006a, graphique W.5.3).
17. Ces chiffres correspondent au nombre de travailleurs qui occupaient un emploi à durée déterminée en 1998 et qui, en 2001, occupaient toujours un tel emploi ou étaient sans emploi, divisé par l'emploi total en 2001. Le tableau W.5.2 de l'OCDE (2006a) indique les taux de transition vers toutes les catégories de statut professionnel.
18. Les jeunes désignent les 15-24 ans.
19. Le graphique W.5.4 de l'OCDE (2006a) donne des statistiques comparatives pour 13 pays européens. Dans leur analyse économétrique consacrée à l'Espagne, Casquel et Cunyat (2005) notent également que les travailleurs peu instruits sont souvent condamnés à enchaîner les emplois temporaires, tandis que les travailleurs très instruits se servent des emplois temporaires comme tremplin pour évoluer.
20. Un bas salaire est ici défini comme un salaire inférieur aux deux tiers du salaire médian. Il s'agit donc d'une mesure relative. Une mesure absolue pourrait aussi être envisagée, comme c'est le cas pour la pauvreté. Outre la pauvreté relative, l'Australie, le Canada, les États-Unis et le Royaume-Uni calculent également une mesure absolue de la pauvreté. Pour ce faire, ils déterminent un panier de biens et services jugés nécessaires pour vivre (c'est-à-dire pour assurer la subsistance physique des individus), qui définit ce que l'on a coutume d'appeler le seuil de pauvreté. La même démarche pourrait être appliquée aux bas salaires. Cependant, ce type de mesure soulève un certain nombre de problèmes théoriques et empiriques. Premièrement, comme l'illustre le fait que les seuils de pauvreté augmentent avec le temps, la sélection des biens et services jugés nécessaires à la subsistance physique relève d'un choix subjectif, et ce panier tend à s'étoffer à mesure que les niveaux de vie s'améliorent (voir Fisher, 1995). Deuxièmement, il est encore plus difficile de définir une norme minimum à l'échelon international.
21. L'existence d'un salaire minimum réduit pour les jeunes dans plusieurs pays, dont l'Australie, la Belgique, l'Irlande, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas et le Royaume-Uni, pourrait expliquer une partie du « bruit » observé dans cette relation. Cf. section 3.1 du chapitre 3 pour un exposé plus complet sur les salaires minima, y compris leurs effets potentiels sur l'emploi.
22. Les Pays-Bas sont le pays où le salaire minimum des jeunes est le plus différencié : il représente 30 % du taux légal pour les jeunes de 15 ans, et monte progressivement à 85 % pour les jeunes de 22 ans.
23. En Allemagne et au Royaume-Uni, l'incidence des bas salaires est relativement forte chez les travailleurs âgés également (17 et 22 % respectivement), mais bien plus faible que chez les jeunes.
24. Les Pays-Bas sont la seule exception à cette règle, puisque l'incidence des bas salaires y est plus forte chez les travailleurs ayant un niveau d'instruction moyen que chez les travailleurs peu instruits. Ce résultat est lié à la forte incidence des bas salaires chez les jeunes, elle-même imputable à la nette différenciation du salaire minimum applicable aux jeunes.

25. S'appuyant sur des données provenant de plusieurs enquêtes, Morissette et Johnson (2005) sont parvenus à la conclusion que la part des emplois faiblement rémunérés au Canada était restée constante entre 1981 et 2004. Cependant, les salaires des nouvelles recrues ont sensiblement diminué pendant cette période pour l'ensemble des tranches d'âge, tandis que les salaires des travailleurs ayant une certaine ancienneté se sont améliorés (en particulier ceux des hommes). Ce résultat ne s'explique pas uniquement par des effets de composition. En effet, le creusement de l'écart salarial entre nouvelles recrues et travailleurs en place persiste (même s'il est moins prononcé) lorsque les caractéristiques des individus et des emplois sont prises en compte. L'incidence de l'emploi temporaire a davantage augmenté chez les nouvelles recrues également, tandis que le taux de couverture des plans de retraite d'employeur au sein de ce groupe a diminué. En principe, cependant, la faiblesse des salaires perçus lors de l'entrée sur le marché du travail devrait pouvoir être compensée par une accélération de la progression des revenus dans la suite de la carrière. Morissette et Johnson ont examiné le profil salarial de cohortes successives de nouveaux venus sur le marché du travail, pour constater que la progression salariale s'était accélérée chez les travailleurs très instruits, mais pas chez les travailleurs sans diplôme universitaire. Il se peut que les employeurs canadiens aient réagi au changement technologique et à l'intensification de la concurrence sur le plan intérieur et extérieur en réduisant les salaires des nouvelles recrues, mais en maintenant les salaires des travailleurs ayant plus d'ancienneté.
26. La période est limitée à trois années en raison de contraintes statistiques.
27. Pour les États-Unis, l'Irlande et le Portugal, cette tendance correspond à une diminution du temps passé dans un emploi à bas salaire, pour l'Allemagne et l'Italie à une diminution du temps passé sans emploi, et pour l'Espagne à une diminution des deux périodes.
28. En dehors de la France, où elle a pour pendant un allongement du temps passé sans emploi, cette réduction du temps passé dans un emploi à salaire élevé correspond principalement à un allongement du temps passé dans un emploi faiblement rémunéré.
29. L'Autriche et la France constituent deux exceptions, puisque la mobilité ascendante des travailleurs peu instruits y est respectivement supérieure et identique à celle des travailleurs moyennement à très instruits.
30. L'analyse est limitée aux pays dont la population compte une proportion comparable de personnes peu instruites, car sinon, un effet de composition entrerait en ligne de compte dans les écarts de performances. Par exemple, il est logique qu'au Portugal, où plus de 70 % du groupe des 25-64 ans sont peu instruits, une part plus faible des personnes peu instruites occupe un emploi à bas salaire (le salaire médian correspondant vraisemblablement à celui d'un travailleur peu instruit) ou ne travaille pas (moins la population est instruite, moins le biais technologique qui joue à l'encontre des travailleurs peu instruits est marqué; par conséquent, la demande de main-d'œuvre peu instruite est plus élevée, et les taux d'activité également).
31. Les calculs (non reproduits dans le rapport) ont été effectués selon la même méthode que pour les travailleurs faiblement rémunérés, à l'aide du Panel communautaire des ménages et de la SIPP. Les travailleurs qui percevaient un salaire élevé au début de la période ont passé entre un et trois mois sans travailler.